

ACTIVITÉS LÉGISLATIVES



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

2002

Activités législatives

2002



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Bev Harrison,
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick

le 20 juin 2003

L'honorable Bev Harrison
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 14^e rapport annuel, *Activités
législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2002.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, reading "Loredana Catalli Sonier". The signature is written in a cursive, flowing style.

Loredana Catalli Sonier

Table des matières

Aperçu de l'année	7
Bureau de l'Assemblée législative	12
Énoncé de mission	12
Organigramme	12
Description des fonctions	13
Bureau du greffier	14
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure	14
Activités des comités permanents et spéciaux.....	17
Statistiques comparatives sur la Chambre.....	23
Services des finances et des ressources humaines	24
Effectif (au 31 mars 2002)	26
Budget.....	27
Services de protocole, de sécurité et d'accueil.....	28
Bibliothèque de l'Assemblée législative	32
Hansard	37
Traduction des débats	39
Projet spécial	41
Programme pour les parlementaires.....	43
Publications	43
Hommages	45

Aperçu de l'année

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative

Au cours de l'année civile 2002, les services de la Chambre et des comités continuent d'être beaucoup sollicités. Pour la deuxième année de suite, l'Assemblée et les comités de l'Assemblée siègent un nombre record de jours. En 2002, l'Assemblée tient 71 jours de séance comparativement à 63 en 2001. Les comités permanents et les comités spéciaux tiennent 85 jours de réunions comparativement à 68 l'année précédente. Chaque direction du Bureau de l'Assemblée législative atteint ou dépasse son objectif principal qui est d'aider les parlementaires à exécuter leurs tâches de législateurs, tant en ce qui a trait aux services continus et ordinaires qu'aux activités et aux projets spéciaux. Toutes les directions et tous les membres du personnel contribuent de manière importante à maintenir un niveau élevé de services offerts aux parlementaires dans une période où un certain nombre de directions manquent de personnel ou sont en train d'en former. Leurs réalisations sont encore plus importantes étant donné l'année très occupée que connaît le Bureau de l'Assemblée législative, et le personnel mérite d'être félicité pour son dévouement, son professionnalisme et son travail d'équipe.

La quatrième session de la 54^e législature reprend le 2 janvier 2002, et 50 jours de séance sont tenus avant l'ajournement le 7 juin 2002. En janvier, les heures de séance sont prolongées, et la Chambre siège de 8 h 30 à 22 heures. Les heures prolongées entrent en vigueur pour assurer l'adoption d'un certain nombre de projets de loi du gouvernement. Les heures sont prolongées une autre fois après la présentation du budget, le 26 mars, et demeurent en vigueur jusqu'à ce que la Chambre finisse l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides.

Le 31 mars 2002, le président de l'Assemblée législative, l'hon. Bev Harrison, salue l'apport de trois employés de longue date du bureau. Dans l'hommage qu'il rend à ces trois personnes à l'occasion de leur retraite, le président souligne les nombreuses années de service dévoué de Phyllis LeBlanc, sergente d'armes, de Louise

McKnight, rédactrice parlementaire, et d'Eric Swanick, bibliothécaire parlementaire.

Le 1^{er} avril 2002, Daniel Bussièrès est nommé sergent d'armes. M. Bussièrès compte 23 années de service dans la Gendarmerie royale du Canada et il apporte au poste de l'expérience dans tous les aspects de l'application de la loi et de la sécurité. Margie Pacey est nommée bibliothécaire parlementaire à compter du 1^{er} avril 2002. M^{me} Pacey s'est jointe à la bibliothèque de l'Assemblée législative en 1976 et elle apporte à son poste une vaste gamme de connaissances et d'expérience dans tous les aspects de la bibliothécomie, soit l'administration, la sélection et les références ainsi que les services techniques.

Un livre de condoléances à la mémoire de S.M. la reine Elizabeth est mis à la disposition de tous les gens du Nouveau-Brunswick dans la rotonde du 4 au 9 avril pour leur permettre de rendre un hommage personnel à la mémoire de la reine mère. Le président Bev Harrison transmet à la reine et aux membres de la famille royale les condoléances de tous les parlementaires et signale que, à l'Assemblée législative, le leader parlementaire du gouvernement, l'hon. Brad Green, c.r., a proposé, appuyé par le chef de l'opposition du moment, Bernard Richard, une résolution de condoléances adressée à S. M. la reine Elizabeth II. Après l'adoption de la résolution, la Chambre observe une minute de silence.

À compter de la journée de séance du 26 mars, l'Assemblée législative commence à diffuser en temps réel les délibérations de la Chambre à titre d'essai grâce à l'aide technique de Communications Nouveau-Brunswick. L'objectif de l'initiative éducative est de diffuser toutes les délibérations, à partir de la procession du président jusqu'à l'ajournement de la Chambre. Le test initial donne seulement des images du parquet. Toutefois, les diffusions futures permettront aux deux communautés linguistiques officielles de la province d'avoir accès aux délibérations.

Du 26 au 28 avril, l'Assemblée législative accueille le 13^e colloque législatif annuel pour élèves. Un groupe de 55 élèves représentant 37 écoles secondaires de l'ensemble de la province participent au colloque de trois jours. Pendant la fin de semaine, les élèves assistent à divers ateliers et conférences qui mettent l'accent sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif du gouvernement. La fin de semaine occupée atteint son point culminant le dimanche matin, lorsque les élèves participent à un Parlement modèle dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent les sièges normalement occupés par leurs parlementaires. Le président Bev Harrison préside le Parlement modèle, tandis que les élèves se servent des connaissances acquises au cours des ateliers pour procéder aux périodes de questions orales et de déclarations de députés. Les élèves participent au débat à la Chambre et adoptent ou rejettent des motions et des mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes sur des sujets qui les préoccupent.

Le colloque est un programme apolitique dont les objectifs sont d'assurer une compréhension globale des rouages du gouvernement, de favoriser l'utilisation du Parlement modèle dans les écoles secondaires deuxième cycle, de promouvoir les relations entre les élèves francophones et anglophones au Nouveau-Brunswick et de former des citoyens et citoyennes informés et responsables. L'Assemblée législative salue la contribution financière du ministère des Affaires intergouvernementales et du ministère fédéral du Patrimoine canadien en application de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, Canada — Nouveau-Brunswick.

Le 14 mai 2002, Shawn Graham, député de Kent, prend son siège à la Chambre en tant que chef de l'opposition officielle après son élection à la direction du Parti libéral du Nouveau-Brunswick, lors d'un congrès tenu le 11 mai 2002. À 34 ans, M. Graham poursuit la tradition récente de la province de choisir des chefs de parti relativement jeunes. Le premier ministre, l'hon. Bernard Lord, a été élu chef du Parti progressiste-conservateur à

l'âge de 32 ans et est devenu à 33 ans le plus jeune premier ministre élu de la province.

Dans le cadre des célébrations pour marquer le jubilé d'or de Sa Majesté, l'Assemblée législative organise un thé le jour de Victoria, le 20 mai 2002, sur les terrains de l'Assemblée législative. S. H. Marilyn Trenholme Counsell, lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick, assiste à l'activité, qui est ouverte au public. Les divertissements mettent en vedette la Lester B. Pearson Choir, de London, en Ontario, qui visite la province à ce moment-là, ainsi que l'escadron 333 des cadets de l'air Lord Beaverbrook.

Une nouvelle *Loi sur les langues officielles*, présentée à la Chambre le 4 juin 2002, met à jour et modernise la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, adoptée en 1969. La nouvelle loi veille à ce que le gouvernement respecte ses obligations constitutionnelles en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et réaffirme le droit des gens du Nouveau-Brunswick à communiquer et à recevoir des services de l'Assemblée législative et des institutions gouvernementales dans l'une ou l'autre des langues officielles. En l'honneur de l'occasion, une copie encadrée de la loi est présentée à la Chambre à l'ancien premier ministre et sénateur, Louis J. Robichaud. Lors d'une cérémonie tenue le 5 août dans la rotonde de l'Assemblée, le premier ministre Bernard Lord, le chef de l'opposition officielle Shawn Graham et le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion dévoilent une copie encadrée de la loi et plusieurs photographies d'occasions mémorables. Après la cérémonie, le premier ministre invite deux jeunes élèves, anglophone et francophone, à planter un érable rouge sur les terrains comme symbole de l'harmonie linguistique et de l'importance d'un tel patrimoine pour l'avenir de la province.

Le mois de juillet est très occupé pour le personnel du bureau du greffier et d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative. Du 1^{er} au 5 juillet 2002, l'Assemblée législative accueille une délégation de 16 parlementaires

allemands qui représentent les corps législatifs d'État en Allemagne, sous l'égide du Partenariat de parlements. Le Nouveau-Brunswick est une des quatre provinces à participer à l'échange de cette année. Les autres provinces sont Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et la Saskatchewan. Les délégués participent à la fête du Canada à Fredericton et visitent des régions de la province liées aux pêches et à l'aquaculture, à la forêt et aux entreprises de haute technologie. Les activités sociales comprennent une visite à Saint Andrews, à l'île Campobello et à la résidence Roosevelt, résidence d'été de l'ancien président américain Franklin D. Roosevelt.

Du 16 au 21 juillet 2002, l'Assemblée accueille la 41^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. La conférence de cinq jours reçoit plus de 90 délégués, 60 conjoints et conjointes ainsi que 38 enfants, qui représentent les législatures provinciales, territoriales et fédérale. Des observateurs du Royaume-Uni assistent aussi à la conférence. Les sujets des séances de travail portent sur les modalités de sélection des chefs de parti, la réforme électorale, les relations canado-américaines après le 11 septembre et la rémunération des parlementaires. Des visites au village historique de Kings Landing, à la Dune de Bouctouche et au Pays de la Sagouine font partie des activités sociales. Le clou de la dernière visite est le mini spectacle de la Sagouine interprétée par la sénatrice Viola Léger. Aussi présente au cours des festivités est l'auteure acadienne de renom, la gagnante du prestigieux Prix Goncourt de 1979 et auteure de *La Sagouine*, l'hon. Antonine Maillet.

Les comités législatifs demeurent actifs au cours de l'été et au début de l'automne. Un comité spécial a le mandat d'examiner les coûts croissants de l'assurance automobile et tient des audiences publiques dans l'ensemble de la province. Le Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale maintient un horaire d'activités chargé.

Une cérémonie à la mémoire des victimes des attaques terroristes du 11 septembre 2001 a lieu

devant l'édifice de l'Assemblée législative. Y participent la lieutenant-gouverneure, S. H. Marilyn Trenholme Counsell, le premier ministre Bernard Lord, le vice-président Keith Ashfield et la ministre de la Sécurité publique Margaret-Ann Blaney, ainsi que des représentants des pompiers, des agents de police, du personnel des services d'urgence, du personnel paramédical, de l'Organisation des mesures d'urgence et du comité provincial 911.

Après la prière d'ouverture prononcée par l'aumônier de l'Assemblée législative, le rév. Keith Joyce, un moment de silence est observé à 9 h 46 exactement, l'heure où le premier avion a percuté le World Trade Centre. Une cérémonie de dépôt de couronnes et de lecture de messages a suivi.

Dans le cadre des festivités du jubilé d'or, le 12 octobre, S.M. la reine Elizabeth II visite la province et s'arrête à Fredericton, à Moncton et à Dieppe. Bien qu'un arrêt officiel à l'Assemblée législative ne soit pas prévu, une foule se réunit pour voir passer le cortège qui se rend à l'Ancienne résidence du Gouverneur, la résidence officielle de la lieutenant-gouverneure. Au grand plaisir de la foule assemblée, le cortège de voitures passe devant l'édifice de l'Assemblée législative.

En 1999, les deux magnifiques lustres en laiton rose et en cristal Waterford suspendus dans la Chambre de l'Assemblée font l'objet de travaux de restauration intensifs qui comprennent le remplacement des treuils pour abaisser et lever les luminaires. Le 8 novembre, presque un an après la fin des travaux de restauration et plusieurs jours avant le début des travaux de l'Assemblée législative, le lustre du côté sud s'écrase au sol pendant qu'il est monté, après avoir été descendu pour être nettoyé. L'accident détruit deux pupitres des parlementaires dans la Chambre, endommage le bureau du greffier et son dessus original en marbre. Les dommages les plus importants sont à l'armature du lustre orné en laiton rose et à la majorité des 574 morceaux de cristal Waterford suspendus à l'armature, y compris plusieurs des

18 globes en cristal au plomb du lustre. Les pupitres et les bureaux touchés sont restaurés à temps pour l'ouverture de la nouvelle session. Des luminaires temporaires sont installés et demeureront en place jusqu'à la restauration complète du lustre du côté sud. L'objectif de la restauration est de conserver autant que possible le travail artistique d'origine.

Les améliorations de la technologie et de la sécurité continuent d'être prioritaires en 2002. Des mises à jour sont complétées pour moderniser l'Assemblée, grâce aux nouvelles technologies. Dans le domaine de la sécurité, plusieurs des principales recommandations du rapport sur la sécurité achevé en 2001 par le service de police de Fredericton sont mises en oeuvre.

La quatrième session de la 54^e législature est reconvoquée le 19 novembre 2002 afin de proroger le matin et d'ouvrir une nouvelle session, la cinquième, dans l'après-midi.

La Chambre siège pendant 21 jours, jusqu'au 20 décembre 2002, avant d'ajourner au 7 janvier 2003. Au cours de la lecture du discours du trône, l'hon. Marilyn Trenholme Counsell, lieutenant-gouverneure, rend hommage à la mémoire de trois personnes distinguées du Nouveau-Brunswick : l'ancien lieutenant-gouverneur George F. G. Stanley, qui est décédé le 13 septembre 2002 ; Leo McNulty, ancien sergent d'armes, qui est décédé le 7 octobre 2002 ; Sam Field, ancien contrôleur du financement politique, qui est décédé le 23 octobre 2002. L'hon. George Stanley a servi en tant que lieutenant-gouverneur de la province du 23 décembre 1981 au 20 août 1987. M. McNulty a été au service de la province du Nouveau-Brunswick pendant 48 ans et a été sergent d'armes de 1969 à 1994. M. Field a été nommé le premier contrôleur du financement politique en 1978, à la suite de l'adoption de la *Loi sur le financement de l'activité politique*, et il a été contrôleur jusqu'à son décès. Le 30 décembre 2002, Pat Crossman, députée de Riverview, est décédée à la suite d'une longue maladie. Elle a été élue pour la première fois aux élections provinciales du 7 juin 1999 et a siégé à un certain nombre de comités parlementaires,

notamment à titre de présidente du Comité spécial de l'éducation. M^{me} Crossman est une inspiration pour toutes les personnes qui l'ont connue. Elle a lutté contre sa maladie tout en assistant aux séances de la Chambre et des comités.

Changements au sein du personnel

En avril 2002, Diane Mercier-Allain est détachée du ministère de la Justice comme coordonnatrice des services d'accueil pour aider le cabinet du président, le bureau du greffier et le sergent d'armes dans les fonctions protocolaires et la coordination des visites des dignitaires, des groupes d'élèves et des touristes à l'Assemblée législative. En décembre, Donald J. Forestell, greffier adjoint, est détaché au ministère de la Justice pour une période maximale d'une année. D'autres changements de personnel surviennent. Au bureau de Traduction des débats, le traducteur parlementaire Georges Comeau remet sa démission en octobre afin de poursuivre une carrière dans le secteur privé, et Rabah Ayad, traducteur parlementaire, remet sa démission pour poursuivre une carrière universitaire en France. À la bibliothèque de l'Assemblée législative, Peggy Goss est promue de bibliothécaire adjointe à bibliothécaire des Services de référence. Lise L'Anglais et Marc Poitras se joignent au personnel du Bureau du hansomard en juin, et, en septembre, Amanda diPaolo démissionne pour poursuivre des études universitaires. Au Bureau des député(e)s du gouvernement, Gloria Poirier démissionne, et, en septembre, David Jackson est muté au ministère des Services familiaux et communautaires. Au Bureau de l'opposition officielle, John McNair démissionne en janvier. Trois nouvelles employées se joignent au bureau : en mai, Joan Kingston, à titre de directrice générale, et Deborah Watts, à titre d'agente de recherche et de planification, et, en juin, Denise Cameron-Scott, à titre d'agente des communications.



Le président Bev Harrison est debout à côté du registre des condoléances exposé dans la rotonde de l'Assemblée législative. En arrière-plan figure une photographie de Sa Majesté, feu la reine mère Elizabeth (1901-2002), et du lieutenant-gouverneur, l'hon. Murray MacLaren (1861-1942), prise devant l'Assemblée législative le 13 juin 1939.

La photo ci-dessous montre le président Bev Harrison, député de Hampton-Belleisle, Viola Léger, actrice lauréate et sénatrice, Claude Williams, député de Kent-Sud, et Antonine Maillet, romancière et dramaturge, pendant une visite des délégués de l'Association parlementaire du Commonwealth au Pays de la Sagouine, à Bouctouche, en juillet 2002.



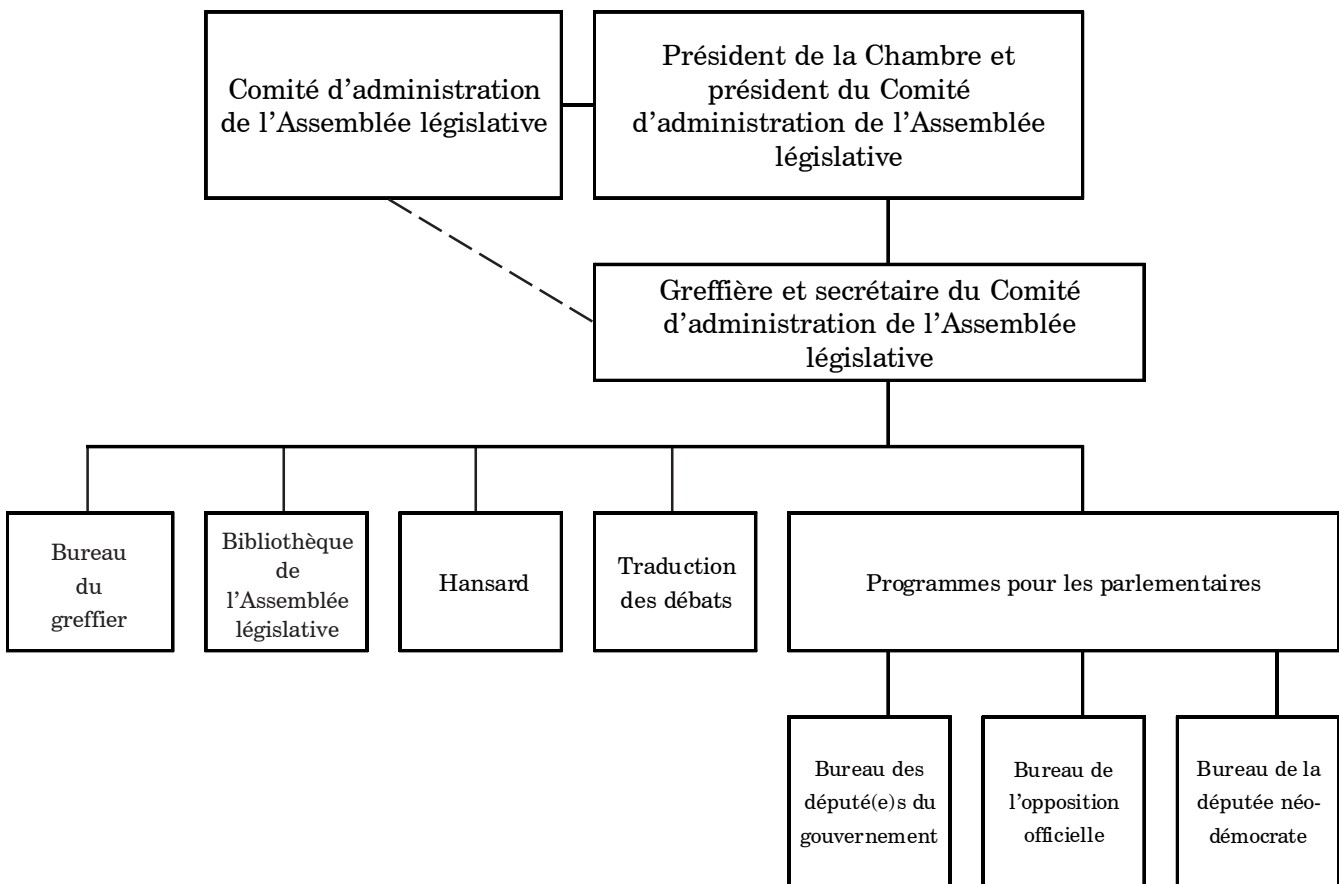
Le 8 novembre, presque un an après la fin des travaux de restauration et plusieurs jours avant le début des travaux de l'Assemblée législative, le lustre du côté sud s'écrase au sol pendant qu'il est monté, après avoir été descendu pour être nettoyé. Les dommages les plus importants sont à l'armature du lustre orné en laiton rose et à la majorité des 574 morceaux de cristal Waterford suspendus à l'armature, y compris plusieurs des 18 globes en cristal au plomb du lustre. Des luminaires temporaires sont installés et demeureront en place jusqu'à la restauration complète du lustre du côté sud.

Bureau de l'Assemblée législative

Énoncé de mission

1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.

Organigramme



Description des fonctions

1. Greffière de l'Assemblée législative

- Conseille et aide la présidence de la Chambre et les parlementaires quant aux questions de procédure et d'administration.
- Dirige le Bureau de l'Assemblée législative.

2. Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.

3. Bibliothèque de l'Assemblée législative

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

4. Hansard

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités législatifs pour les parlementaires.

5. Traduction des débats

- Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités législatifs et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

6. Sergent d'armes

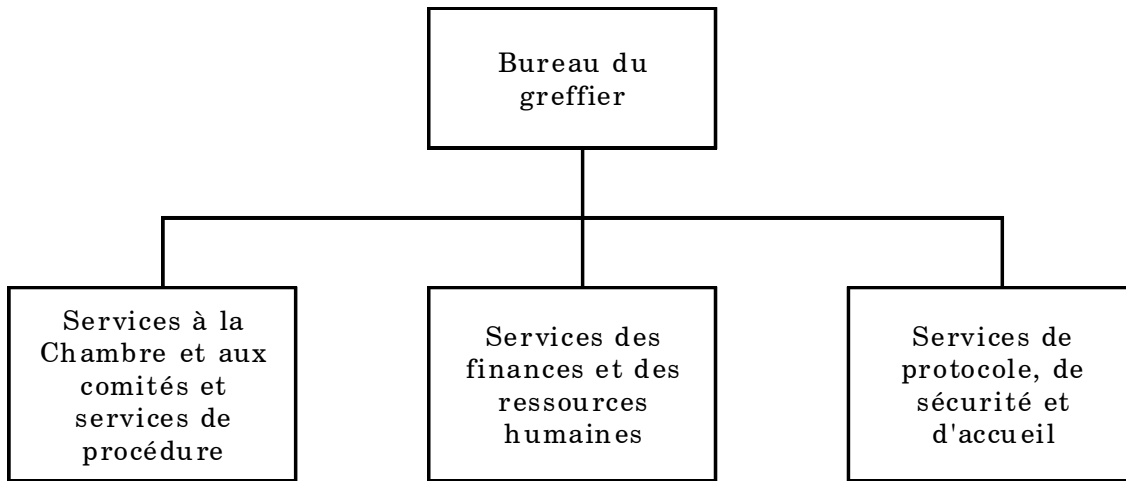
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

7. Programme pour les parlementaires

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

Bureau du greffier

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative



Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

En 2002, une session (la quatrième) est prorogée, et une nouvelle session (la cinquième) débute le 19 novembre 2002, ce qui amène le nombre global de jours de séance à 71, comparativement aux 63 jours de séance de la Chambre en 2001. En outre, les comités permanents et les comités spéciaux se réunissent 85 jours, un record comparativement aux 68 jours en 2001.

La quatrième session de la 54^e législature reprend le 2 janvier 2002. Des heures de séance prolongées entrent en vigueur, et, bien souvent, la Chambre siège de 8 h 30 à 22 heures. Les heures prolongées sont instaurées pour permettre l'adoption de certains projets de loi d'initiative ministérielle. La Chambre consacre la plupart de son temps à l'étude en Comité plénier du projet de loi 17, *Loi sur les régies régionales de la santé*, qui propose la création de huit régies régionales de la santé pour surveiller la gestion et la prestation des services de soins de santé dans la province.

Les séances de la Chambre reprennent le 26 mars 2002, et la présentation du budget est le seul élément à l'ordre du jour. Le 3 avril 2002, la

Chambre adopte un ordre spécial visant à prolonger les heures de séance jusqu'à la fin de l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides. Pendant la séance du 7 juin 2002, à une cérémonie pour commémorer l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, le premier ministre Bernard Lord invite l'ancien premier ministre et sénateur Louis J. Robichaud à s'adresser à la Chambre après que ce dernier a accepté une copie encadrée de la loi.

Lorsque la Chambre s'ajourne au 26 novembre 2002, le personnel commence à préparer les conférences dont l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sera l'hôtesse en juillet. Les préparatifs comprennent l'envoi des invitations, la préparation des séances de travail, le choix des sujets et des conférenciers, la préparation et l'organisation des itinéraires des diverses délégations, la surveillance des exigences connexes de transport et de logistique ainsi que l'organisation et l'animation de toutes les activités sociales.

Projets de loi d'intérêt privé

Le bureau du greffier traite neuf demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt privé au cours de la quatrième et de la cinquième session de la 54^e législature. Quatre projets de loi d'intérêt privé déposés au cours de la quatrième session obtiennent la sanction royale le 7 juin 2002. Cinq demandes additionnelles de dépôt pendant la cinquième session de la 54^e législature sont reçues avant la fin de l'année.

Les greffiers parlementaires aident à traiter huit demandes de dépôt de projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire pendant la cinquième session. L'un d'entre eux, à savoir la *Loi modifiant la Loi de l'éducation* (Shawn Graham), est déposé le 20 novembre 2002, avant le congé de Noël.

Journaux

Pendant l'année, le personnel du bureau du greffier travaille sur trois éditions des Journaux, soit ceux des troisième, quatrième et cinquième sessions de la 54^e législature. À la fin de l'année, les Journaux de la troisième et de la quatrième sessions sont révisés, traduits et affichés sur Internet. L'indexe des Journaux de la troisième session est terminé et envoyé au service de traduction. Le Journal de la Chambre (le procès-verbal) est publié quotidiennement et constitue le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. (Le rapport officiel de ce qui est dit à la Chambre et qui paraît dans les *Débats*, aussi appelé hansard, est produit par le Bureau du hansard.) À la clôture de la session, les fascicules du Journal sont révisés, indexés et publiés pour constituer le recueil d'archives officiel des votes et des délibérations.

Le changement le plus important apporté au site Web de l'Assemblée en 2002 est la mise à l'essai de la transmission vidéo en continu des délibérations de la Chambre. Le projet pilote est possible grâce à la collaboration et à l'appui technique de Communications Nouveau-Brunswick. Les modifications de projets de loi à

l'étape de la première lecture adoptées en Comité plénier sont affichées sur le Web. Les projets de loi sont accessibles en format pdf ainsi qu'en html. Un calendrier des séances de la Chambre et des réunions de comités est commencé.

Éducation du public et relations interparlementaires

Des membres du personnel de l'Assemblée législative participent au programme de recrutement de pages de la Chambre des communes. Le sergent d'armes et l'agente administrative donnent une entrevue à neuf étudiants et étudiantes ; une étudiante et un étudiant du Nouveau-Brunswick sont choisis comme pages de la Chambre des communes.

La greffière de la Chambre continue de participer aux colloques sur les rouages et le fonctionnement de l'appareil gouvernemental du Nouveau-Brunswick et donne des séances d'information aux fonctionnaires sur la mission et les attributions de l'Assemblée législative.

Le 5 avril 2002, le président et le personnel de l'Assemblée législative rencontrent des représentants de l'Université du Nouveau-Brunswick et Gordon Barnhart, ancien greffier de l'Assemblée législative de la Saskatchewan et ancien greffier du Sénat et greffier des Parlements, pour discuter de la possibilité de créer un programme de stages parlementaires pour étudiants et étudiantes. Une proposition est présentée au Comité d'administration de l'Assemblée législative au début de l'automne.

L'Assemblée législative accueille 55 élèves d'écoles secondaires de la province lors du 13^e colloque législatif annuel pour élèves, qui se tient du 25 au 28 avril 2002. Pendant la fin de semaine, les élèves assistent à une série d'ateliers et de conférences portant sur les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif du gouvernement. Les élèves reçoivent de l'information directe de la part des conférenciers invités suivants : le juge Alfred Brien, du district judiciaire de Saint John ; l'hon.

Brad Green, c.r., procureur général, ministre de la Justice et leader parlementaire du gouvernement ; Kirk MacDonald, député de Mactaquac ; Eric MacKenzie, député de Fredericton-Fort Nashwaak. Le premier ministre Lord rencontre les élèves et donne une séance d'information sur le cabinet du premier ministre.

Le 1^{er} juillet 2002, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick accueille 15 parlementaires allemands en visite qui participent à un colloque appelé Partnership of Parliaments. Du 16 au 21 juillet 2002, l'Assemblée est l'hôtesse de la 41^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth.

En plus des fonctions habituelles, le personnel du bureau du greffier prépare les itinéraires et coordonne les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assisteront à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, à la réunion du Conseil régional canadien de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), à la Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, à la Conférence régionale de l'APC, au colloque régional canadien de l'APC, à l'Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth. Les greffiers parlementaires assistent au colloque de perfectionnement professionnel de l'Association des greffiers parlementaires du Canada, organisé par l'Assemblée législative de l'Ontario, du 6 au 11 août 2002. Voici certains des sujets discutés pendant les séances de travail : évolution récente du privilège parlementaire 10 ans après Donahoe ; pouvoir de contraindre les témoins ; accès non autorisé aux fichiers électroniques des parlementaires, entre le privilège et le protocole ; le Règlement et son application.

En décembre, après le détachement de Donald J. Forestell au ministère de la Justice, Neil Ferguson, greffier adjoint à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, commence un

détachement de deux semaines au Nouveau-Brunswick. Lorsque la Chambre s'ajourne au 7 janvier 2003, des dispositions sont prises pour inviter des greffiers et greffières d'autres assemblées législatives du Canada à participer à des programmes similaires de détachement.

Du personnel du bureau du greffier continue de coordonner les demandes et les requêtes de formation linguistique de la part de parlementaires et de membres du personnel et assure la liaison avec les agents de formation et les élèves. En 2002, 13 parlementaires et 8 membres du personnel reçoivent une formation linguistique en français.

Activités des comités permanents et spéciaux

Donald Forestell, greffier adjoint

I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt le besoin de confier une part de leur travail à des groupes — des comités — formés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis, surtout au cours des 25 dernières années. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu plus urgente leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élus aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif. Les comités donnent aussi aux élus une occasion de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et au travail d'équipe. De fait, les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis. Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, pour ne pas dire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes faisant l'objet de leur mandat. Les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

Les comités parlementaires ont un programme chargé et productif en 2002. Ils se réunissent tout au long de l'année ; ils étudient et élaborent des projets de politiques et de mesures législatives et examinent soigneusement

les dépenses et les mesures administratives du gouvernement. En tout, 89 réunions ont lieu au cours de l'année pour exécuter les travaux confiés aux divers comités. Deux des comités spéciaux sont les plus actifs de l'Assemblée au cours de l'année : le Comité spécial de l'assurance des voitures particulières tient 20 réunions ; le Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale, 25.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2002 :

Comité	Nombre de réunions
Administration de l'Assemblée législative	8
Assurance	20
Comptes publics	14
Corporations de la Couronne	15
Éducation	3
Gouvernance locale	25
Modification des lois	0
Nominations	0
Ombudsman	0
Privilèges	0
Procédure	0
Projets de loi d'intérêt privé	4
Soins de santé	0
TOTAL	89

II. Comités permanents

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est chargé des questions administratives et financières relatives à l'Assemblée législative et à ses membres et il détermine les politiques de la Chambre à cet égard. Il est dirigé par le président de la Chambre, l'hon. Bev Harrison (Hampton-Belleisle), et formé de parlementaires de tous les partis représentés à la Chambre.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative tient huit réunions en 2002. Il se réunit le 16 janvier, le 18 février, le 3 avril, le 23 mai, le

20 août, le 26 septembre, le 8 novembre et le 19 décembre. Il étudie diverses questions liées au fonctionnement des bureaux de circonscription des parlementaires, de même qu'à la sûreté et à la sécurité du complexe de l'Assemblée législative.

Sur motion adoptée par la Chambre le 7 juin 2002, le comité reçoit le mandat d'étudier l'opportunité de déposer une loi sur la responsabilité des députés, un code de déontologie des députés ou d'autres lignes directrices semblables afin d'aider les députés provinciaux dans l'exécution de leur mandat et de mieux informer les gens du Nouveau-Brunswick des fonctions et responsabilités de ces députés. Le comité a entamé ses délibérations, et il est prévu qu'il déposera son rapport au début de 2003.

Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics, présidé par Sheldon Lee (Charlotte), continue d'être actif en 2002 ; il tient 14 réunions au cours de l'année. Le comité se réunit les 29, 30 et 31 janvier, les 1^{er}, 6, 7 et 8 février, le 1^{er} mars, les 10 et 11 septembre et les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2002 pour examiner les rapports annuels et les états financiers des divers ministères pour l'année financière terminée le 31 mars 2001. Des responsables des ministères et organismes suivants comparaissent devant le comité :

Assemblée législative ;
Bureau du Conseil exécutif ;
bureau du contrôleur ;
bureau du vérificateur général ;
Cabinet du premier ministre ;
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick ;
Conseil du premier ministre en matière de qualité de la santé ;
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées ;
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ;
Commission de police du Nouveau-Brunswick ;
Commission du travail et de l'emploi ;
Conseil consultatif sur la condition de la femme ;
ministère des Affaires intergouvernementales ;
ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture ;

ministère de l'Approvisionnement et des Services ;
ministère de l'Éducation ;
ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ;
ministère des Finances ;
ministère de la Formation et du Développement de l'emploi ;
ministère de la Justice ;
ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ;
ministère de la Santé et du Mieux-être ;
ministère de la Sécurité publique ;
ministère des Services familiaux et communautaires ;
ministère des Transports ;
Secrétariat à la Culture et au Sport.

Le 17 décembre 2002, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2002. Daryl Wilson, vérificateur général, explique aux membres la teneur du rapport et répond à leurs questions.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Le Comité permanent des corporations de la Couronne, présidé par David Alward (Woodstock), continue d'être actif en 2002. Il tient en tout 15 réunions pendant l'année.

Des responsables des huit corporations hospitalières régionales de la province comparaissent devant le comité en janvier. La présidence du conseil, le ou la chef de direction et d'autres hauts responsables de chaque corporation hospitalière comparaissent devant le comité pour rendre compte de leurs activités et dépenses pendant l'année à l'étude.

Voici l'ordre de comparution des corporations hospitalières :

le 15 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 1 (sud-est) ;
le 16 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 4 ;

-
- le 17 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 6 (Réseau santé Nor'Est) ;
 - le 18 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 2 (Corporation des sciences de santé de l'Atlantique) ;
 - le 22 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 1 (Beauséjour) ;
 - le 23 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 3 ;
 - le 24 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 7 ;
 - le 24 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 5 (Corporation de services de santé Restigouche).

Le comité rencontre le 25 janvier 2002 des responsables de la Société des loteries de l'Atlantique.

Les 12 et 13 mars 2002, le comité rencontre des responsables de l'entreprise de service public de la Couronne qu'est la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB). Le président du conseil, le président et chef de la direction intérimaire et d'autres cadres supérieurs comparaissent devant le comité pour rendre compte des activités de l'entreprise pendant l'année à l'étude. Le comité rencontre aussi des responsables de N.B. Coal et de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 17, 18, 24 et 25 septembre 2002 pour examiner les activités et les états financiers des diverses corporations de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 2001. Des responsables des corporations et organismes de la Couronne suivants comparaissent devant le comité :

- Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ;
- Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick ;
- Commission des loteries du Nouveau-Brunswick ;
- Gestion provinciale ;
- Musée du Nouveau-Brunswick ;
- Services Nouveau-Brunswick ;
- Société de développement régional ;
- Société de Kings Landing ;
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick ;
- Strait Crossing Inc.

Le 17 décembre 2002, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des comptes publics afin de recevoir et d'examiner le rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2002. Le vérificateur général renseigne les membres du comité sur la nature des travaux menés au cours de l'année de même que sur la teneur et les constatations du rapport.

Comité permanent de modification des lois

Les projets de loi déposés à l'Assemblée législative peuvent être soumis à l'étude du Comité permanent de modification des lois. L'hon. Brad Green (Fredericton-Sud), ministre de la Justice, préside le comité. Un projet de loi peut être déposé à la Chambre sans dépasser l'étape de la deuxième lecture. Au lieu de cela, l'objet du projet de loi peut, sur motion, être soumis à l'étude du Comité permanent de modification des lois. Des audiences publiques peuvent être tenues pour consulter les intervenants et intervenantes, les groupes et les particuliers intéressés.

Le comité tient habituellement des audiences publiques et peut faire témoigner des spécialistes. Le comité dépose ensuite un rapport comprenant ses recommandations. Le projet de loi peut être déposé à nouveau pendant une session ultérieure, après les changements recommandés par le comité.

Dans le passé, le Comité permanent de modification des lois a aussi été saisi, aux fins d'examen et de consultation, de plusieurs documents de travail. Le comité ne siège pas en 2002.

Comité permanent de l'ombudsman

Le bureau de l'ombudsman s'assure que les particuliers sont servis de manière juste, équitable et raisonnable par les ministères et organismes du gouvernement.

En application de l'article 91 du Règlement, les rapports de l'ombudsman à la Chambre sont renvoyés d'office au Comité permanent de

l'ombudsman. Le comité, que préside Brenda Fowlie (Kennebecasis), a pour mandat de se réunir annuellement ou au besoin pour examiner le rapport annuel de l'ombudsman et pour étudier d'autres questions qui peuvent surgir relativement au bureau de l'ombudsman. L'ombudsman est une fonctionnaire officielle de la Chambre et fait rapport à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du comité. Le comité ne tient pas de réunion en 2002.

Comité permanent des privilèges

Aux termes du paragraphe 9(2) du *Règlement de l'Assemblée législative*, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires. L'hon. Brad Green (Fredericton-Sud), ministre de la Justice, préside le comité, qui ne siège pas en 2002.

Comité permanent de la procédure

En application de l'article 92 du *Règlement*, les questions relatives au *Règlement* et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure. L'hon. Brad Green (Fredericton-Sud), ministre de la Justice, préside le comité, qui ne siège pas en 2002.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Aux termes de l'article 115 du *Règlement*, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations. Le comité est présidé par Louis-Philippe McGraw (Centre-Péninsule).

Le comité étudie quatre projets de loi d'intérêt privé pendant l'année :

26, *Loi constituant en corporation SG Hambros Trust Company (Canada) Inc.* ;

27, *Loi concernant les officiels de la construction et l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick* ;

49, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés* ;

50, *Loi sur les opticiens*.

Le comité se réunit le 15 mars 2002. Dans un rapport présenté à la Chambre le 23 avril, il recommande l'adoption du projet de loi 26 et fait rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi 27.

Le comité se réunit les 16 et 21 mai 2002. Dans un rapport présenté à la Chambre le 23 mai, le comité recommande l'adoption du projet de loi 49 sans amendement. Il recommande aussi l'adoption du projet de loi 50, sous réserve de certains amendements.

Le comité se réunit le 29 mai 2002 et fait le même jour rapport à la Chambre qu'il recommande l'adoption du projet de loi 27 avec certains amendements.

Les quatre projets de loi d'intérêt privé reçoivent la sanction royale le 7 juin 2002.

III. Comités spéciaux

Comité spécial de l'assurance des voitures particulières

Le Comité spécial de l'assurance des voitures particulières est constitué le 11 janvier 2002 pour faire enquête sur l'état de l'accès à l'assurance des voitures particulières et des primes de cette assurance au Nouveau-Brunswick et faire rapport à la Chambre sur son enquête. Le comité est constitué en réponse aux préoccupations quant à l'escalade des tarifs d'assurance automobile, surtout dans le nord de la province et pour les personnes âgées.

Le comité est chargé, d'une part, de formuler des recommandations sur les modifications législatives ou réglementaires que le gouvernement pourrait envisager afin d'améliorer le système actuel et, d'autre part, d'étudier les questions suivantes :

- les types de régimes d'assurance automobile ailleurs au Canada et leur efficacité ;
- la possibilité de réalisation, l'efficacité et l'utilité d'un système d'assurance automobile sans égard à la responsabilité au Nouveau-Brunswick ;
- les possibilités d'améliorer le système actuel, fondé sur la responsabilité civile ;
- l'opportunité de modifier l'actuel régime tarifaire territorial d'assurance automobile ;
- l'opportunité de modifier le rôle de la Commission des entreprises de service public dans la réglementation des tarifs d'assurance automobile.

Le comité se réunit le 24 janvier 2002 pour élire des membres à la présidence et à la vice-présidence. Wally Stiles (Petitcodiac) est élu président, et Jean Dubé (Campbellton) est élu vice-président.

Le comité tient une réunion d'organisation le 31 janvier 2002. D'autres réunions ont lieu le 15 février, le 21 mars, le 11 avril, le 23 mai et les 14 et 21 juin 2002 pour consulter les intervenants clés, y compris les consommateurs et consommatrices et les groupes qui les représentent, les assureurs, les organismes de réglementation et d'autres.

Des audiences publiques sont tenues dans les quatre coins de la province les 11, 12, 13, 18, 20, 25 et 26 juin et le 2 juillet 2002. Le comité entend plus de 50 exposés pendant 8 jours d'audiences publiques à Fredericton, à Saint John, à Moncton, à Bathurst et à Edmundston. Le comité reçoit aussi plus de 30 mémoires.

D'autres réunions ont lieu les 25 et 26 juillet et les 13 et 27 août 2002 pour examiner l'information recueillie et préparer un rapport à l'intention de la Chambre.

Le comité dépose un rapport exhaustif le 22 novembre 2002, pendant la cinquième session de la 54^e législature. Le rapport de 57 pages présente un tour d'horizon de l'industrie de l'assurance automobile, un survol des questions soulevées aux audiences publiques et 17 recommandations précises soumises à l'étude du gouvernement.

Comité spécial de l'éducation

Le Comité spécial de l'éducation, qui était présidé par Pat Crossman (Riverview), a pour

mission d'aborder les nombreuses questions et préoccupations relatives à l'éducation au Nouveau-Brunswick. Il est chargé de recueillir des avis et des renseignements sur les domaines de l'éducation et de conseiller au ministre de l'Éducation et à l'Assemblée législative de nouvelles solutions pour dispenser l'éducation.

Le 30 mai 2002, le chef de l'opposition officielle dépose à l'Assemblée législative le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*. Le projet de loi vise à interdire l'usage du tabac sur les terrains scolaires au Nouveau-Brunswick. Le 6 juin, l'étude du projet de loi 57 est renvoyée au Comité spécial de l'éducation.

Le 20 septembre, le comité se réunit pour étudier le projet de loi et organiser des audiences publiques. Des audiences publiques ont lieu à Fredericton le 14 novembre 2002. Le comité reçoit en tout 60 mémoires provenant de directions scolaires, de conseils d'élèves, de conseils d'éducation de district, de comités de parents auprès de l'école, de comités parentaux d'appui à l'école, d'associations du monde de la santé, de ministères et d'autres organisations et particuliers intéressés.

Le comité se réunit le 19 décembre pour examiner l'information recueillie et préparer un rapport à l'intention de la Chambre. [Il dépose son rapport à la Chambre le 14 mars 2003.]

Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil

Le Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil a pour mission d'examiner les candidatures aux fonctions clés de certains organismes, conseils, commissions et offices provinciaux. Il est présidé par Eric MacKenzie (Fredericton-Fort Nashwaak).

Le comité ne tient pas de réunion en 2002.

Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale

Le Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale est constitué le 18 décembre 2001 et est chargé de mener des consultations publiques afin d'examiner des modèles de gouvernance locale et des structures

régionales de prestation de services qui soient acceptables et adaptés. Le comité a pour mandat d'obtenir l'apport du public sur les trois recommandations suivantes formulées par la Table ronde de la ministre sur la gouvernance locale :

1. *Pour l'instant, les modèles acceptables pour les secteurs non constitués en municipalités de la province en vue de l'établissement volontaire de la gouvernance locale doivent comprendre :*
 - *District communautaire (à l'intérieur d'une structure régionale),*
 - *Communauté rurale améliorée (à l'intérieur d'une structure régionale),*
 - *Constitution en municipalité rurale,*
 - *Annexion à une municipalité ou constitution en municipalité.*
2. *Qu'un organisme multi-fonctionnel soit établi dans chaque région de la province afin d'assurer :*
 - *la prestation des services de planification de l'utilisation des terres, de gestion des déchets solides et de développement économique à l'échelle régionale;*
 - *un mécanisme pour organiser ou fournir des services sur une base régionale et possiblement sur une base infrarégionale ou sur une base locale;*
 - *un mécanisme pour gérer des installations et de l'infrastructure dont bénéficie la région;*
 - *la réalisation d'économies par des économies d'échelle et la réduction des doublages;*
 - *une plus grande efficacité à résoudre les questions qui dépassent les limites et l'amélioration de la coopération entre les diverses unités administratives;*
 - *l'imputabilité envers les localités desservies en ce qui a trait aux services offerts en leur nom;*
 - *un juste partage des services entre les localités (partage des décisions ayant trait aux services et partage des coûts);*
 - *une planification de l'utilisation des terres améliorée et accrue à l'échelle locale et régionale.*
3. *Qu'un outil de planification régional soit élaboré afin d'améliorer la coordination et les liens entre les communautés en ce qui a trait à la planification de l'utilisation des terres, à l'aménagement des infrastructures et à la protection de l'environnement naturel.*

Le comité se réunit le 8 janvier 2002 pour élire des membres à la présidence et à la vice-présidence. Claude Williams (Kent-Sud) est élu président, et Milton Sherwood (Grand Bay-Westfield) est élu vice-président.

Le comité tient des réunions d'organisation le 17 janvier et les 6 et 8 février. Des audiences publiques ont lieu aux quatre coins de la province les 12, 13, 14, 19, 20, 21, 26, 27 et 28 février et les 14, 19, 20 et 22 mars 2002. Les audiences publiques sont tenues aux endroits suivants : Dalhousie, Bathurst, Inkerman, Oak Bay, Hampton, Salisbury, Douglastown, Grand-Barachois, Bouctouche, Upper Kingsclear, Hartland, Saint-Joseph-de-Madawaska et Fredericton. Environ 1 350 personnes assistent aux audiences publiques ; le comité entend plus de 225 exposés et reçoit 140 mémoires.

D'autres réunions se tiennent le 18 avril, les 9 et 23 mai, le 13 juin, le 10 juillet, le 13 août, le 27 septembre et le 9 octobre 2002 pour examiner l'information recueillie et préparer un rapport à l'intention de la Chambre.

[Le comité dépose son rapport à la Chambre le 15 janvier 2003. Le rapport de 75 pages comprend neuf recommandations précises soumises à l'étude du gouvernement.]

Comité spécial des soins de santé

Le Comité spécial des soins de santé, présidé par Madeleine Dubé (Edmundston), a pour mission d'examiner la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick, de faire enquête sur le sujet, de faire rapport à la Chambre à cet égard et d'étudier les autres questions renvoyées par le gouvernement.

Le comité présente pendant la troisième session de la 54^e législature un rapport intitulé *Ensemble pour le mieux-être : Stratégie de mieux-être pour le Nouveau-Brunswick*, qui met l'accent sur cinq priorités nettes. Le rapport aborde le défi qui consiste à savoir comment le gouvernement et la société peuvent favoriser le mieux-être plus efficacement, prévenir les maladies et traiter les facteurs qui influent sur le mieux-être, afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à demeurer en santé plus longtemps. Le comité indique cinq domaines d'action prioritaires : les modes de vie sains, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les collectivités et le mieux-être au travail.

Le comité ne tient pas de réunion en 2002.

Statistiques comparatives sur la Chambre

54^e législature				
	1^{re} session 1999	2^e session 1999 - 2000	3^e session 2000 - 2001	4^e session 2001 - 2002
<i>Jours de séance</i>	1	65	63	71
<i>Séances en soirée</i>		18	15	17
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés		49	62	63
- sanction royale accordée		45	60	63
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés		3	10	4
- sanction royale accordée		2	7	4
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés		2	-	1
- sanction royale accordée		1	-	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total		8	10	12
- débattues		6	8	6
- adoptées		6	8	12
- retirées		1	2	-
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total		144	118	83
- débattues		11	5	6
- adoptées		4	4	4
- portant dépôt de documents		130	102	53
<i>Comité des subsides :</i>				
<i>jours de séance</i>				
- Chambre		35	32	41
- Comité des prévisions budgétaires		-	-	-
<i>Rapports annuels déposés</i>		64	54	71
<i>Pétitions</i>		16	16	13
<i>Questions écrites</i>		0	4	3

Services des finances et des ressources humaines

Peter Wolters, C.A., directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion convenable et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

Une priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires et aux autres directions du Bureau de l'Assemblée législative. À cette fin, le personnel assiste à des séances d'information et de formation telles que les suivantes :

- cours et colloques sur les améliorations et les changements apportés au système d'information sur les ressources humaines (SIRH) de la province, y compris la gestion du rendement, la sécurité d'accès ainsi que la tenue en ligne de la feuille de paie et des dossiers du personnel ;
- colloques sur le développement personnel et la planification de carrière, la planification et le financement des municipalités et le processus de prise de décisions au sein du gouvernement, qui couvrent des domaines tels que la planification de carrière et de succession, la planification financière et le budget, ainsi que des questions d'actualité dans le domaine des achats, de la comptabilité et de la vérification au gouvernement ;
- séances de formation sur les progrès récents dans la technologie de l'information qui touchent des domaines tels que les approvisionnements publics par voie électronique, l'apport et le traitement en ligne de documents financiers ainsi que les achats et les autorisations de paiement électroniques dans le secteur public.

La deuxième conférence de l'Association canadienne des administrateurs parlementaires (ACAP) a lieu du 18 au 22 septembre 2002. L'association a été créée à l'intention des membres du personnel parlementaire qui sont chargés de fournir des services de soutien dans les domaines des finances, des ressources humaines, de la technologie et de l'administration. Elle a pour mission de servir de moyen de consultation et d'échange d'information entre les organisations parlementaires et de favoriser la coopération et la compréhension des exigences particulières que

présente le soutien de ces organisations. Le directeur participe à la conférence afin d'échanger au sujet des pratiques exemplaires avec les représentants des corps législatifs de tout le Canada.

La Section des finances et des ressources humaines continue de mettre en oeuvre les changements et les améliorations liées à la technologie en vue de faciliter l'achat de biens et le paiement des fournisseurs de biens et services. Au cours de 2002, l'entrée en ligne des documents de paiement est mise en oeuvre ainsi que le paiement en ligne des fournisseurs. De telles mesures faciliteront l'utilisation efficace et efficiente des ressources et le paiement exact et opportun des fournisseurs.

En 2002, la Section des finances et des ressources humaines continue de fournir un soutien financier et une expertise au bureau du directeur général des élections de l'Assemblée législative ainsi que d'assumer certaines responsabilités en matière d'administration de la paie et des ressources humaines. En outre, à compter d'octobre 2002, la Section des finances et des ressources humaines commence à assumer la responsabilité du soutien quant aux finances, aux achats, à la feuille de paie et à l'administration des ressources humaines du bureau du contrôleur du financement politique.

I. Service des finances

Aperçu

Le Service des finances comprend les responsabilités suivantes :

- * Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, employés des services publics et occasionnels)
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à ce sujet).
- * Dépenses des parlementaires et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- * Achat et paiement de produits et services

- Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables de dossiers en vue de leur consultation ultérieure.

- * Analyses et projections financières

- Examiner la situation financière de l'Assemblée législative et de ses centres de responsabilité. Aviser les gestionnaires des changements visant l'état des dépenses, grâce à des rapports adaptés et spécialisés, au besoin.

- * Processus budgétaire

- Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants du Service des finances

Pendant l'année financière terminée le 31 mars 2002, l'Assemblée législative atteint les objectifs budgétaires et maintient un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 1,8 % du budget total pour l'année financière terminée le 31 mars 2002. Cela comprend 140 600 \$ au volet Allocations des parlementaires et comités, 10 300 \$ au volet Bureau de l'Assemblée législative et 24 1000 \$ au volet Chefs des partis politiques enregistrés.

L'Assemblée législative siège pendant 64 jours au cours de l'année financière 2001-2002 par rapport à 40 jours en moyenne au cours des 10 années précédentes. Lorsque la Chambre siège, l'Assemblée législative assume un certain nombre de dépenses supplémentaires liées aux allocations et aux dépenses de session des parlementaires, aux services de traduction et d'interprétation, à la sécurité, aux pages, aux services de messageries, aux services de télévision et de communications et à d'autres services liés à la Chambre. Afin de satisfaire à l'augmentation importante, un budget additionnel est approuvé pour le volet Allocations des parlementaires et comités, qui se chiffre à 175 000 \$, afin de couvrir les dépenses liées aux 24 jours de séance supplémentaires.

Le processus budgétaire pour l'année financière 2002-2003 de l'Assemblée législative présente un nouveau défi pour ce qui est de maintenir un niveau

raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'Assemblée législative doit faire face à des exigences et à des frais accrus dans des domaines tels que la traduction et l'interprétation, la transcription, la technologie de l'information, la télédiffusion des délibérations de la Chambre, les comités législatifs et les services aux parlementaires. Dans le cadre du processus budgétaire, des fonds additionnels sont prévus pour la 41^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. Plus de 95 délégués de toutes les régions du Canada participent à la conférence, ainsi que des représentants de l'Association parlementaire du Commonwealth et du Royaume-Uni.

II. Service des ressources humaines

Aperçu

Le Service des ressources humaines comprend les responsabilités suivantes :

- * Administration du personnel

- Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables grâce à la tenue des dossiers de la paye et du personnel.

- Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.

- * Perfectionnement des ressources humaines

- Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.

- * Politiques relatives au personnel

- Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Assurer la communication convenable au personnel des politiques relatives aux ressources humaines.

Faits saillants du Service des ressources humaines

La Section des finances et des ressources humaines est de nouveau responsable de l'administration du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) visant les parlementaires, qui a commencé en 1997. En vertu du programme, chaque

parlementaire peut employer un étudiant ou une étudiante dans sa circonscription, pendant une période allant de mai à août, pour un travail lié aux fonctions de parlementaire. La Section des finances et des ressources humaines est chargée notamment de la coordination du programme avec les parlementaires et de l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), du paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et de la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour l'ensemble des étudiantes et étudiants participants. En tout, 28 étudiantes et étudiants sont employés par les parlementaires au titre du programme. La Section des finances et des ressources humaines s'occupe aussi de 29 autres étudiantes et étudiants employés en vertu d'autres programmes, y compris 14 pages pour la session de 2002-2003, 4 guides pour la saison touristique de 2002 et 1 étudiant en technologie de l'information.

Conformément à une mesure législative déposée et adoptée par l'Assemblée législative en vue de modifier la *Loi sur l'Assemblée législative* pour 2001, les parlementaires reçoivent une augmentation de 2,33% à compter du 1^{er} janvier 2002 au titre de leur indemnité

annuelle et de leur allocation pour dépenses. Une mesure législative est aussi déposée et adoptée pour modifier la *Loi sur le Conseil exécutif* et exige une augmentation similaire des traitements versés au premier ministre et aux ministres. Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines s'occupe de ces augmentations et fait tous les rajustements nécessaires.

Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite au cours de l'année 2002 les augmentations visant le coût de la vie, ce qui touche 62 postes en tout. Le personnel traite également les augmentations au mérite habituelles ainsi que les demandes de reclassification de postes, et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement du sergent d'armes, de la bibliothécaire parlementaire, de 1 rédacteur et de 1 rédactrice parlementaires, de 4 guides et de 14 pages pour le Bureau de l'Assemblée législative. Pour ce qui est des employés à temps plein de l'Assemblée législative, le personnel traite pendant l'année un total de 6 entrées en service et de 11 cessations d'emploi, y compris 3 départs à la retraite et 1 mutation à un ministère.

Effectif (au 31 mars 2002)

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Salarié</i>	<i>TOTAL</i>
Administration générale	8	0	0	3	11
Services des finances et des ressources humaines	3	0	0	0	3
Sécurité	1	0	15	4	20
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	1	0	0	0	1
Bibliothèque de l'Assemblée législative et Service de recherche	7	0	0	0	7
Hansard	10	0	0	0	10
Traduction des débats	9	0	0	0	9
Parlementaires	0	55	0	0	55
Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés	18	0	0	0	18
Pages et guides	0	0	12	4	16
TOTAL	57	55	27	11	150

Sommaire financier 2001-2002 de l'Assemblée législative pour l'année terminée le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)		
	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	366,9	369,8
Bureau du greffier	997,9	1 033,2
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	127,7	83,4
Hansard	424,5	408,8
Traduction des débats	567,1	578,6
<i>Total partiel</i>	<i>2 484,1</i>	<i>2 473,8</i>
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des député(e)s du gouvernement	509,3	512,0
Bureau de l'opposition officielle	511,1	484,4
Bureau de la députée néo-démocrate	115,4	115,3
<i>Total partiel</i>	<i>1 135,8</i>	<i>1 111,7</i>
<i>Allocations des parlementaires et comités</i>		
Allocations des parlementaires	5 463,2	5 301,6
Comités parlementaires	185,0	206,0
<i>Total partiel</i>	<i>5 648,2</i>	<i>5 507,6</i>
<i>Total : Assemblée législative</i>	<i>9 268,1</i>	<i>9 093,1</i>

Services de protocole, de sécurité et d'accueil

Dan Bussièrès, sergent d'armes

L'année écoulée a été extrêmement occupée au bureau du sergent d'armes. Un certain nombre d'activités spéciales, un nombre accru de visiteurs, la prorogation et l'ouverture de deux sessions législatives, pour un total de 71 jours de séance, et la mise en oeuvre de plusieurs recommandations d'un rapport sur la sécurité exigent beaucoup du sergent d'armes et du personnel.

L'activité la plus marquante est le départ à la retraite de la sergente d'armes Phyllis LeBlanc, le 31 mars 2002, après 30 années au service de la province et de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Une réception, à laquelle participent des parlementaires, des membres du personnel et des familles ainsi que des amis, a lieu le 22 mars à l'Ancienne résidence du Gouverneur afin de souligner le départ à la retraite de trois employés de longue date de l'Assemblée législative, y compris M^{me} LeBlanc. Dans une déclaration prononcée à la Chambre le 31 mars, le président Bev Harrison souligne l'apport de Phyllis et ses 30 années de service dévoué. Le 1^{er} avril, la Chambre adopte une résolution pour confirmer la nomination de Daniel Bussièrès au poste de sergent d'armes. M. Bussièrès compte 23 années d'expérience dans la GRC et il apporte à son poste des compétences dans tous les aspects de l'application de la loi et de la sécurité.

Le mois d'avril voit aussi le détachement du ministère de la Justice de Diane Mercier-Allain en tant que coordonnatrice des services d'accueil pour aider les bureaux du président, du greffier et du sergent d'armes dans les fonctions protocolaires et la coordination des visites de dignitaires, de groupes d'élèves et de touristes à l'Assemblée législative.

Condoléances

Par suite du décès de la reine mère Elizabeth le 30 mars 2002, un livre de condoléances est mis dans la rotonde de l'Assemblée législative pour permettre aux gens d'offrir leurs sympathies à la famille royale. Il y a aussi dans la rotonde une

photographie grandeur nature de Sa Majesté accompagnée de l'ancien lieutenant-gouverneur Murray McLaren, prise le 13 juin 1939 à l'occasion de la visite de Sa Majesté à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Leo Francis McNulty, sergent d'armes à la retraite, est décédé le 7 octobre 2002. M. McNulty était un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale et a servi outremer. Il a été membre pendant 50 ans de la filiale 4 de la Légion royale canadienne. Il a été à l'emploi de la province pendant 48 ans, dont 25 à titre de sergent d'armes de l'Assemblée législative. La famille et les amis présents lui rendent un dernier hommage au service funèbre tenu le jeudi 10 octobre, à l'église catholique St. Anthony, à Fredericton.

Activités

Le 11 mars, l'Assemblée législative accueille l'exposition *Derrière ces portes* dans sa tournée pancanadienne. L'exposition se tient du 11 mars au 24 juillet 2002 à la rotonde de l'étage supérieur de l'édifice de l'Assemblée législative. Fruit d'un partenariat unique, l'exposition présente des images et des objets fournis par le Parlement du Canada et les assemblées législatives provinciales et territoriales. Les articles les plus remarquables sont de belles images des portes des chambres d'assemblée, des masses cérémonielles, des éléments d'architecture en cuivre et en mosaïque, des objets décoratifs en plâtre et en cristal et des accessoires vestimentaires confectionnés à l'aiguille et en soie. L'exposition, bien reçue par les parlementaires, le personnel de l'Assemblée, les médias et le public, donne aux visiteurs un aperçu inhabituel des remarquables édifices des corps législatifs qui font la richesse du patrimoine de tous les Canadiens et Canadiennes.

Colloque législatif pour élèves

Du 26 au 28 avril, l'Assemblée législative accueille le 13^e colloque législatif annuel pour élèves. Un groupe de 55 élèves représentant 37 écoles secondaires de la province participent au colloque de trois jours. Pendant la fin de

semaine, les élèves assistent à divers ateliers et conférences qui mettent l'accent sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif du gouvernement. Le sommet de la fin de semaine chargée est un Parlement modèle dirigé par le président de la Chambre, l'hon. Bev Harrison.

Cérémonies et célébrations

Dans le cadre des célébrations pour marquer le jubilé d'or de Sa Majesté, l'Assemblée législative organise un thé pour la journée de Victoria, le 20 mai 2002, sur les terrains de l'Assemblée législative. L'activité est ouverte au public, et S.H. Marilyn Trenholme Counsell, lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick, y assiste. Le divertissement est assuré par la chorale Lester B. Pearson de London, en Ontario, présente dans le cadre d'un échange avec le Netherwood Rothesay College, ainsi que l'escadron des cadets de l'air 333 Lord Beaverbrook. En outre, dans l'esprit des célébrations du jubilé d'or, le président de l'Assemblée législative et la lieutenante-gouverneure reçoivent les parlementaires à un dîner le 8 mai 2002, à l'Ancienne résidence du Gouverneur. Le conférencier invité pour la soirée est Arthur Donahoe, c.r., ancien président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse et ancien secrétaire-général de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Prix d'excellence dans les arts

Les prix d'excellence dans les arts sont décernés à quatre personnes du Nouveau-Brunswick au cours d'une cérémonie qui a lieu à la Chambre le 30 avril 2002. Les prix sont un hommage aux personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle aux arts. Antonine Maillet reçoit le prix Pascal Poirier pour l'excellence dans les arts littéraires en français. Brigitte Clavette reçoit le prix Kjeld et Erica Deichmann pour l'excellence dans l'artisanat. Wendy Nielsen reçoit le prix André Thaddée Bourque et Louise Manny pour l'excellence en musique et Shirley Bear reçoit le prix pour l'excellence en développement culturel communautaire. S.H. Marilyn Trenholme Counsell préside la cérémonie. Une réception pour les

lauréates et les invités a lieu au Lord Beaverbrook Hotel.

Nouvelle Loi sur les langues officielles

Pour souligner l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* le 7 juin 2002, une copie spéciale encadrée de la loi est présentée à l'ancien premier ministre et sénateur Louis J. Robichaud au cours d'une cérémonie qui se tient à la Chambre. Le 5 août, le premier ministre Lord, le chef de l'opposition Shawn Graham et le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion dévoilent une copie encadrée de la loi et des photographies de l'occasion mémorable. À la suite de la cérémonie de dévoilement, le premier ministre invite deux jeunes élèves, francophone et anglophone, à planter un érable rouge sur les terrains de l'Assemblée législative comme symbole de l'harmonie linguistique et de l'importance de ce patrimoine pour l'avenir de la province.

Cérémonie pour commémorer le 11 septembre

Une cérémonie en mémoire des victimes des attaques terroristes du 11 septembre 2001 est tenue sur les marches de l'Assemblée législative. La cérémonie a lieu à 9 h 30 et comprend un moment de silence à 9 h 46, heure de l'Atlantique, soit l'heure où le premier avion, le vol 11 d'American Airlines, a percuté la tour nord du World Trade Centre, à New York. Les participants à la cérémonie sont la lieutenante-gouverneure Marilyn Trenholme Counsell, le premier ministre Bernard Lord, la ministre de la Sécurité publique Margaret-Ann Blaney et des représentants des pompiers du Nouveau-Brunswick, des agents de police et d'autres membres du personnel des services d'urgences, y compris le personnel paramédical, l'Organisation des mesures d'urgence et le comité provincial 911.

Cérémonie provinciale des guides pour la remise de la fourragère du Canada

La cérémonie provinciale de remise de la fourragère du Canada se tient à la Chambre de l'Assemblée législative le 5 octobre 2002.

S.H Marilyn Trenholme Counsell présente la fourragère du Canada à 44 récipiendaires et s'adresse aux guides, ainsi qu'aux nombreux amis et membres des familles qui prennent place dans les tribunes.

La cérémonie de remise des Chief Scouts Awards et des Queen's Venturer Awards a lieu à la Chambre de l'Assemblée législative le 2 novembre 2002. S.H. Marilyn Trenholme Counsell présente les prix aux récipiendaires et s'adresse aux familles et amis, qui sont dans les tribunes.

Cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu à l'Assemblée législative le 5 décembre 2002. Comme le veut la coutume, des agents et des gardiens du parc provincial Mactaquac servent du cidre chaud et du chocolat chaud. La Devon Park Christian School Senior Handbell Choir, sous la direction de David Steeves, et le chœur de l'école secondaire Leo Hayes assurent le divertissement de la foule nombreuse. Des guides distribuent des bougies et des bonbons. Des messages de S.H. Marilyn Trenholme Counsell, du premier ministre Bernard Lord et du président Bev Harrison suivent la prière dite par l'aumônier de l'Assemblée législative, le révérend Keith Joyce. Son Honneur dirige le compte à rebours, et l'arbre est allumé par Patrick Simpson et Melinda Jacobs. Le Père Noël fait aussi une brève apparition et exhorte la foule à suivre la fanfare le long de la rue Queen, pour participer à la cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël de la ville de Fredericton.

Pages

Les pages continuent d'être recrutés parmi les étudiants et étudiantes universitaires. Des annonces sont placées dans *The Brunswickan* et au centre de placement étudiant, où on peut se procurer des formulaires de demande. L'Assemblée législative siège jusqu'au 7 juin, ce qui crée un problème de maintien en fonction puisque les étudiants et étudiantes veulent un

emploi à plein temps ou retourner chez eux pendant l'été. Au début de l'automne, 14 pages sont recrutés pour servir pendant la cinquième session de la 54^e législature, ce qui constitue le plus grand groupe des dernières années.

Visiteurs

Pendant toute l'année, l'Assemblée législative accueille un certain nombre de dignitaires, y compris les suivants : le très hon. Lord Williams of Mostyn, c.r., leader de la Chambre des lords, Lord du sceau privé ; Steven Kashkett, consul général des États-Unis à Halifax ; S.E. Likka K. Ristimäki, ambassadeur de la Finlande ; S.E. Kim Sam-hoon, ambassadeur de la République de Corée ; S.E. Anthony John Hely, haut-commissaire australien ; Serge April, ambassadeur canadien aux Pays-Bas ; S.E. Hjálmar W. Hannesson, ambassadeur de l'Islande.

Le nombre de visiteurs à l'Assemblée législative augmente de façon importante en 2002. L'Assemblée législative reçoit 12 521 invités, y compris des groupes d'élèves et des touristes de partout au Canada et de tous les coins du monde, par rapport à 9 854 l'année précédente. Entre juin et août seulement, 10 995 personnes visitent l'édifice de l'Assemblée législative, ce qui tient très occupés les quatre guides touristiques de l'été, Philippe Ouellette, Jason Preston, Nadiya Chettiar et Solange Tuyishime. L'édifice de l'Assemblée législative est ouvert aux visites de 8 h 30 à 19 heures, tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés.

Le mois de juillet est très occupé pour le personnel du bureau du greffier et d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative. Du 1^{er} au 5 juillet 2002, l'Assemblée législative reçoit une délégation de 16 parlementaires allemands, qui représentent des assemblées législatives en Allemagne, sous l'égide du Partnership of Parliaments. Le Nouveau-Brunswick est une des quatre provinces qui participent à l'échange de cette année. Les autres provinces sont Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et la Saskatchewan. Les délégués participent aux célébrations de la fête du Canada

à Fredericton et visitent diverses régions de la province liées aux industries des pêches et de l'aquaculture, de la foresterie et de la haute technologie. Une visite à Saint Andrews et à la résidence Roosevelt, résidence d'été de l'ancien président américain Franklin D. Roosevelt, à Campobello, font partie des activités sociales.

Du 16 au 21 juillet 2002, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick accueille la 41^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. La conférence, qui dure 5 jours, reçoit plus de 90 délégués, 60 conjointes et conjoints et 38 enfants, qui représentent les assemblées législatives provinciales et territoriales et le Parlement fédéral. Des observateurs spéciaux du Royaume-Uni sont aussi présents. Des visites au village historique de Kings Landing, à la Dune de Bouctouche et au Pays de la Sagouine sont au nombre des activités sociales. Le haut fait de la visite au Pays de la Sagouine est une représentation de la Sagouine donnée par la sénatrice Viola Léger. Antonine Maillet, auteure acadienne de renom, gagnante en 1979 du prestigieux prix littéraire Goncourt et auteure de *La Sagouine*, est aussi présente.

Sécurité

La sécurité des parlementaires, du personnel et des personnes en visite continue d'être une priorité. Les commissionnaires, appuyés par une technologie de pointe, sont en service 24 heures sur 24 tandis que des agents de police en civil qui ne sont pas en service assurent la protection des lieux pendant la session. Après la présentation au Comité d'administration de l'Assemblée législative en 2001 du rapport Fortner sur la sécurité, un certain nombre d'initiatives de sécurité sont mises en oeuvre. Une des modifications les plus visibles est l'installation d'un poste central de contrôle de la sécurité à l'entrée de l'édifice principal de l'Assemblée législative. Des améliorations sont apportées grâce à la mise en oeuvre de nouvelles technologies, d'outils de communication et de logiciels. L'élaboration de plans d'urgence, la mise à jour des politiques et des procédures et la formation connexe se

poursuivent. Le programme de sécurité de l'Assemblée législative continue de mettre à l'épreuve la méthodologie d'évaluation des menaces et des risques afin de veiller à la mise en place de mesures de protection convenables.

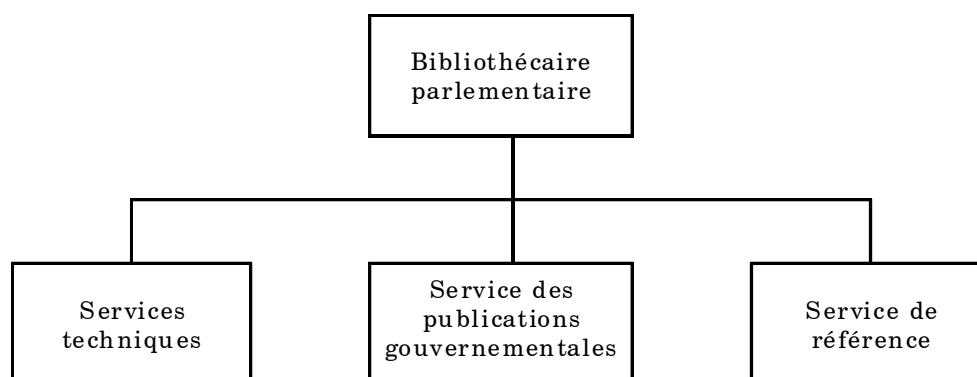


Le sergent d'armes, Dan Bussières, est debout à côté du registre des condoléances exposé dans la rotonde de l'Assemblée législative, en avril 2002.

En arrière-plan figure une photographie de grandeur presque nature de Sa Majesté, feu la reine mère Elizabeth, et du lieutenant-gouverneur, l'hon. Murray MacLaren, prise devant l'Assemblée législative le 13 juin 1939.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Margaret Pacey, bibliothécaire parlementaire



Mandat

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, « La bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. [...] La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou aux personnels des ministères dans l'exercice de leurs fonctions. [...] La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. [...] L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'il imprime. [...] Sauf si le dépôt a déjà été effectué par l'Imprimeur de la Reine, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les trente jours de l'impression. »

Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et d'une manière non partisane. La bibliothèque est accessible 24 heures sur 24 par téléphone, par télécopieur et par courrier électronique ; les heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 heures, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Faits saillants

- Une nouvelle **bibliothécaire parlementaire** est nommée le 1^{er} avril 2002. Margie Pacey, bibliothécaire responsable du Service de référence pendant de nombreuses années, a une idée très claire de ce dont la bibliothèque a besoin pour pouvoir s'adapter au 21^e siècle. Elle est très déterminée à effectuer le passage vers l'avenir tout en conservant l'ambiance victorienne unique de la bibliothèque comme telle.

Margie remplace Eric Swanick, qui a pris sa retraite à la fin mars. Il a été bibliothécaire de l'Assemblée législative pendant 13 ans et travaille maintenant à la bibliothèque de la Simon Fraser University, à titre de directeur des collections spéciales.

- Le **site Web** de la bibliothèque de l'Assemblée législative est lancée le 8 avril, ce qui améliore grandement notre visibilité (<<<http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/>>>). C'est l'heureux aboutissement de 10 ans de catalogage en format MARC (catalogage lisible par machine) par notre personnel dévoué des Services techniques, sous la direction de Jean-Claude Arcand. En juin 2002, l'*Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick*, de 1929 au présent, est lancé sur le Web. Il s'agit d'une fusion et d'une mise à jour de plusieurs index. De nombreuses observations favorables sont reçues au sujet de l'index ; il nous est suggéré d'afficher aussi sur le site les lois d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick.

-
- Le 6 octobre 2002, la bibliothèque de l'Assemblée législative tient un **lancement de livre**. Le dernier roman de Katherine Govier, intitulé *Creation*, traite de John James Audubon et de ses voyages dans notre région de l'Amérique du Nord. (La bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est propriétaire d'une série complète en quatre volumes de *Birds of America*, de John James Audubon.) Les connaissances de M^{me} Govier sur Audubon et son enthousiasme à son égard sont incroyables. Nous lui permettons un accès direct (les mains gantées!) à un des volumes d'Audubon. Un nombre respectable d'invités assiste au lancement.
 - Le moment marquant de l'automne est notre toute première **dégustation de vins et fromages**, organisée pour les parlementaires le soir du 28 novembre 2002. La soirée se veut surtout une activité sociale pour souligner le début de la nouvelle session, mais, pour bon nombre de parlementaires, il s'agit de leur initiation à la bibliothèque! Au nombre des invités sont les 55 parlementaires et 25 autres personnes, y compris la lieutenant-gouverneure, la greffière, les greffiers adjoints, les gestionnaires et les chercheurs. La soirée est un franc succès! En tout, 29 parlementaires y assistent, ainsi qu'au moins 40 autres personnes, notamment la lieutenant-gouverneure Marilyn Trenholme Counsell, le président de la Chambre, les greffiers, les pages et le personnel de l'Assemblée législative!
 - Les **statistiques de la bibliothèque** enregistrent une augmentation remarquable. Au cours des neuf derniers mois de 2002, le nombre de questions de référence augmente de 30 %, la clientèle, de 10 %, et le nombre d'emprunts, de 27 %.
 - Pour essayer d'attirer les parlementaires vers la bibliothèque, nous ajoutons plusieurs **abonnements à des magazines** populaires, notamment *The New Yorker*, *Vanity Fair*, *Vie des Arts*, *National Geographic Traveler*, *Vivre*, *Prevention*, *Biosphère*, *Outdoor Canada* et *Science et Vie*.
 - La **Collection néo-brunswickoise** de la bibliothèque de l'Assemblée législative est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable. Pour agrandir cette collection, nous écrivons à toutes les maisons d'édition du Nouveau-Brunswick pour leur suggérer de nous faire don de leurs livres moyennant un reçu pour fins d'impôt. Des démarches sont aussi faites auprès de certains auteurs de livres publiés à titre privé. Un grand nombre d'entre eux acceptent l'idée, et, en conséquence, notre Collection Néo-Brunswickoise prend de l'ampleur sans épuiser notre petit budget. Nous sommes extrêmement reconnaissants envers les particuliers et les maisons d'édition suivants, qui ont fait don de leurs livres :
 - Particuliers**
 - Richard Burpee (Saint John Énergie)
 - Margaret Doherty
 - John D. Gilman
 - Bill Goss
 - Jennifer Graham
 - John Lofranco
 - Ross I. MacCallum
 - Susan Tracey Machum
 - Roger Moore
 - Graeme F. Somerville
 - Ruth L. Stanley
 - C. Malcolm Sullivan
 - Jane Tims
 - John Vallillée
 - Pam Whitty (Early Childhood Centre, UNB)
 - John Williamson
 - Maisons d'édition**
 - Galerie d'art Beaverbrook
 - Conservation Council of New Brunswick
 - DreamCatcher Publishing
 - Les Éditions d'Acadie
 - Les Éditions de la Grande Marée
 - Goose Lane Editions

Toutes les associations et les sociétés du Nouveau-Brunswick sont contactées pour essayer de faciliter l'obtention de leurs publications. Le **York Sunbury Museum** ne nous oublie pas quand il retire bon nombre de ses livres de l'inventaire, tout comme le **Bureau des ressources humaines**. Merci beaucoup. Nous sommes très

reconnaissants des fonds reçus par l'intermédiaire du **Fonds en fiducie du vicomte Bennett**. La subvention nous permet d'acheter quelques publications rares du Nouveau-Brunswick qui reflètent le patrimoine intellectuel de la province. Par exemple, nous avons acquis le livre intitulé *History of Welsford, New Brunswick*, par Evadne I. Cochrane [1921?] et trois livres qui traitent de la musique de Don Messer. En outre, deux publications très précoces ont été achetées : *The re-union and recognition of the redeemed in heaven*, d'Ingram Ebenezer Bill [1866] et *The Selected poems of Lizzie E. Palmer* [1864]. Sans la subvention généreuse, il n'aurait pas été possible d'acheter les titres mentionnés et d'autres livres précieux du Nouveau-Brunswick. Merci beaucoup.

- Les deux publications principales de la bibliothèque, soit la **Liste sélective d'acquisitions** et **Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick : Catalogue annuel**, peuvent être consultées sur notre site Web. Des copies papier de la *Liste sélective d'acquisitions* sont envoyées aux parlementaires ; en outre, nous envoyons la liste par voie électronique à **tous** les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick (environ 10 000 personnes). La version électronique de la *Liste sélective d'acquisitions* contient des notes additionnelles qui mettent l'accent sur un service que nous dispensons ou un aspect de notre collection ainsi qu'une brève liste des entrées dans la liste d'acquisitions qui sont susceptibles d'intéresser les fonctionnaires du ministère en question.

La version imprimée de *Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick* n'est plus publiée. Le catalogue est affiché à la rubrique « Publications » (<<http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/publications/publications-f.asp>>). Les publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick sont entièrement cataloguées et font partie de notre catalogue en ligne. Kathleen Jeffries, aide-bibliothécaire, se sert du système de classification CODOC pour les documents.

Restauration de la bibliothèque

De grands efforts sont consacrés à la restauration de la bibliothèque de l'Assemblée

législative en son élégance victorienne initiale. Les murs sont peints en jaune chaud. Nous commençons une série d'expositions des oeuvres d'artistes du Nouveau-Brunswick. Une exposition solo ainsi que deux expositions de groupe ont déjà eu lieu. Les oeuvres d'art sont empruntées directement de l'artiste ou d'une galerie privée voisine. Nous remercions tout particulièrement Gallery 78 de sa collaboration et de sa générosité. Plusieurs illustrations historiques à l'italienne sont encadrées et ornent le bas des murs.

À notre coin bergères, lieu tranquille qu'affectionnent les parlementaires pour se reposer brièvement, surtout lorsque l'Assemblée législative tient séance en soirée, nous ajoutons des lampes de lecture, une table basse et ronde ainsi que des cantonnières aux fenêtres pour rendre l'alcôve encore plus accueillante.

L'extérieur du toit et les fenêtres supérieures sont calfatés. (Pendant des années, aucune mesure n'a été prise pour remédier aux fuites à la bibliothèque. Puis, en juillet 2002, des fuites d'eau occasionnées par une tempête de pluie violente ruinent une imprimante de valeur ; la Direction du patrimoine en est avisée. Une personne qualifiée est embauchée pour faire les réparations. L'édifice de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est un site historique provincial, et le comité du patrimoine doit approuver toute modification.)

Le sous-sol de la bibliothèque est remis en état : le tapis est enlevé, des meubles excédentaires sont enlevés, et les locaux sont peints et nettoyés. Le sous-sol abrite maintenant une cuisinette, un coin de lecture et de l'entreposage pour les collections peu utilisées.

Nouvelles initiatives

- Amélioration du site Web de la bibliothèque : nous préparons des notes biographiques sur les députées, les parlementaires francophones, les premiers ministres provinciaux et d'autres groupes, et nous espérons créer des liaisons automatiques vers ces petites bases de données. Un moteur de recherche pour le site est presque terminé.
- Les travaux se poursuivent en vue de créer, pour les publications électroniques du gouvernement

-
- du Nouveau-Brunswick, un dépôt d'archives électronique qui permettra de télécharger certaines de ces publications afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès.
- La base de données sur les parlementaires provinciaux de 1784 jusqu'au présent est plus qu'à moitié terminée ; elle devrait être affichée sur le Web au début de l'automne, grâce au travail dévoué de Heather Stuckless.
 - Tom Stillwell compile une base de données de questions de référence. Elle devrait aider le personnel à repérer les recherches bibliographiques antérieures et à y ajouter de façon plus efficace.
 - Jean Weissenhorn Delong, qui a aussi assumé de nombreuses tâches de précatalogage, fait le catalogage de notre collection de périodiques. Notre liste de périodiques ne sera plus imprimée.
 - Nous avons l'intention, après les élections de 2003, de commencer à offrir aux parlementaires des séances de tutorat sur les services de la bibliothèque, surtout ses services électroniques. Kathleen Jeffries, qui a une maîtrise en éducation des adultes, donnera ces séances.
 - Le logiciel DBTextworks, de la compagnie Inmagic, a été mis à jour par suite de l'achat de WebPubProLite ; il servira à afficher notamment notre base de données sur les parlementaires sur notre site Web.
 - Afin d'obtenir régulièrement des articles pour nos dossiers de coupures de journaux, nous avons entamé des négociations avec notre représentant de Newscan. La numérisation de notre archive de coupures de presse est un autre projet que nous espérons réaliser prochainement.
 - La planification est en cours en vue de modifier la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* afin de tenir compte des publications sur Internet et de leur dépôt auprès de nous.
 - Toutes les ressources électroniques de la bibliothèque sont examinées en profondeur, et la possibilité de créer un consortium local pour partager les frais est envisagée.

- Les collections de la bibliothèque font l'objet d'un élagage et d'une réorganisation de grande envergure. La capacité de la section des publications d'abriter les fichiers antérieurs de documents d'autres provinces, y compris leurs documents législatifs, finit par vraiment atteindre ses limites. La situation inspire deux décisions : celle de supprimer la plupart de nos fichiers provinciaux antérieurs et celle de limiter dans l'avenir notre collection de documents d'autres provinces aux études et rapports importants.
- Tout le personnel participe maintenant aux réunions régulières du personnel, et non pas seulement les bibliothécaires.
- Une autre nouvelle initiative est l'instauration d'évaluations régulières du rendement, afin de récompenser et de motiver le personnel.

Locaux et entreposage

Comme toujours, l'espace est rare à l'Assemblée législative. En avril 2002, le grand bureau de la bibliothécaire est cédé au nouveau sergent d'armes. Pour essayer de rationaliser les activités, deux salles de la section des publications gouvernementales sont nettoyées, et deux membres du personnel y sont transférés : Jean-Claude Arcand, bibliothécaire responsable des Services techniques, et son adjointe à temps partiel, Jean Weissenhorn Delong. La bibliothécaire responsable du Service des publications gouvernementales, Janet McNeil, est transférée de l'édifice en question à un bureau dans l'édifice de l'Ouest, à côté de celui de Peggy Goss (chef du Service de référence).

De l'espace de rangement est libéré en envoyant aux Archives provinciales du Nouveau-Brunswick des documents déposés officiels qui remontent au début des années 70. (Notre programme de recherche documentaire précise que les documents de l'année en cours ainsi que ceux des cinq années précédentes doivent être conservés ici avant d'être déposés aux archives.) La collection d'articles éphémères de nature politique est aussi envoyée aux archives, endroit plus convenable pour conserver des macarons et des affiches.

Personnel

Peggy Goss est nommée bibliothécaire responsable du Service de référence en avril 2002. Peggy travaillait à la bibliothèque depuis trois ans en tant qu'aide-bibliothécaire. Elle a reçu sa M.Bibl. de la University of London et a ensuite élevé une famille de quatre garçons avant de réintégrer le marché du travail. À titre de bibliothécaire responsable du Service de référence, Peggy réorganise et améliore avec compétence de nombreux aspects du flux des travaux dans nos services au public. Les tâches de tous les membres du personnel sont modifiées pour tenir compte des changements technologiques et pour mieux faire la promotion des services de la bibliothèque, surtout les services de référence. L'effectif de la bibliothèque s'accroît de trois personnes. L'une d'entre elles est un étudiant en informatique qui travaille à temps partiel sur notre site Web. Les aides-bibliothécaires Heather Stuckless et Tom Stillwell, qui travaillent principalement dans la section de référence, entrent en fonction en avril et en octobre 2002, respectivement. Kathleen Jeffries travaille plusieurs heures au bureau de référence, en plus d'être responsable du fonctionnement quotidien de la section des publications gouvernementales. Janet McNeil, bibliothécaire responsable du Service des publications gouvernementales, augmente le nombre de ses quarts de travail au bureau principal de référence, les faisant passer de deux à quatre par semaine. Son expertise est un grand atout pour l'équipe de référence.

Étudiants et étudiantes d'été : nous remercions Melissa Agnew, Angela Wisniewski, Chris Spinney et Emily Giberson de leur aide pendant l'été de 2002.

Nous remercions tout particulièrement les parlementaires qui ont fourni les heures nécessaires pour engager l'étudiant et les étudiantes en question.

Nouveau matériel

Dans la bibliothèque comme telle, une photocopieuse surannée est remplacée par un appareil ultramoderne. Un lecteur de disques compacts améliore grandement l'ambiance de la bibliothèque. L'achat d'une petite table de lecture qui date des années 1880 permet de créer un nouveau coin attrayant de lecture et de recherche. En outre, une reproduction d'une bibliothèque ancienne nous permet d'exposer nos livres sonores et nos

vidéocassettes. Un nombre étonnant de documents audiovisuels sont maintenant empruntés! Quatre nouveaux ordinateurs Dell, dont un à écran plat, sont ajoutés, ainsi que deux nouvelles imprimantes. Le bureau principal de référence a maintenant un nouveau téléphone ; il a un message pour la clientèle qui appelle pendant les heures d'ouverture et un autre pour celle qui appelle après. Des détecteurs de fumée sont installés à la bibliothèque. Un refroidisseur d'eau et un réfrigérateur sont installés dans la bibliothèque principale (au sous-sol) ainsi que dans l'édifice des publications gouvernementales.

Éducation permanente

Du 13 au 15 mai 2002, Margie Pacey participe au 31^e Atelier annuel sur la formation documentaire (AAFD 2002), qui a lieu à l'Université du Nouveau-Brunswick.

En juin 2002, notre représentant de SIRSI est invité à visiter la bibliothèque aux termes de notre entente d'entretien, que nous payons annuellement. Le personnel pose de nombreuses questions et propose des améliorations de notre catalogue Web 2.

En septembre 2002, Margie participe à un atelier sur les techniques de critique et de discipline, organisé par le National Seminars Group.

En octobre 2002, Margie et Peggy Goss assistent à la conférence biennale de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada, à Québec.

En décembre 2002, trois membres du personnel, à savoir Jean-Claude Arcand, Peggy Goss et Janet McNeil, assistent à un exposé sur les nouvelles réalités relativement au OCLC.

Kathleen Jeffries, qui est bilingue, perfectionne ses compétences dans la langue française en suivant des cours un jour par semaine, de septembre 2002 à juin 2003.

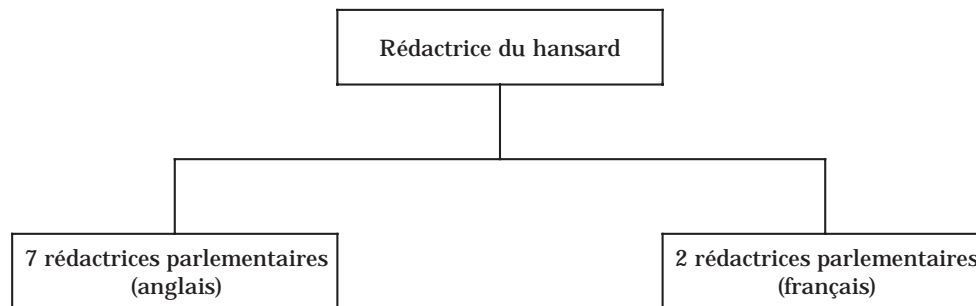
Adhésions

Margie Pacey est membre de la Atlantic Provinces Library Association et de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada.

Jean-Claude Arcand est responsable du groupe d'intérêt francophone de la Atlantic Provinces Library Association. Il devient trésorier de l'Association des bibliothécaires professionnels du Nouveau-Brunswick en 2002.

Hansard

Susan Kennedy, rédactrice du hansard



Mandat

En application de l'article 4 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, les « procès-verbaux et rapports de toutes séances de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités doivent être imprimés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le Bureau du hansard enregistre, transcrit et publie les travaux de la Chambre (« hansard ») dans les deux langues officielles, l'accent étant mis sur les questions orales, enregistre, transcrit et rend accessibles les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative dans la langue originale, et répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

La politique AD-1206 dans le *Manuel d'administration* de la province du Nouveau-Brunswick donne de plus amples renseignements sur les fonctions, les priorités, les services et la politique de transcription et de révision du Bureau du hansard.

Faits saillants

- Une occasionnelle est engagée pour aider le personnel pendant l'année.

Chambre

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux de la Chambre, la priorité étant accordée aux questions orales et aux demandes ponctuelles de

transcription ou de renseignements.

La clientèle des questions orales quotidiennes se chiffre à 281 abonnés. Les tableaux 1 et 2 donnent une ventilation par parti des questions orales ainsi que des déclarations de ministres et de députés.

L'année financière 2001-2002 compte 64 jours de séance, avec 19 séances en soirée. L'enregistrement, la transcription et la révision ont porté sur 393 heures, soit 4 723 prises de cinq minutes.

La clientèle des fascicules se chiffre à 32 abonnés. À la fin de l'année financière, les fascicules de la session de 1999-2000 étaient terminés, les fascicules de la session de 2000-2001, jusqu'à la séance 30, à savoir le 3 avril 2001, et les fascicules de la session de 2001-2002, jusqu'à la séance 3, à savoir le 22 novembre 2001, avaient été distribués.

Le tableau 3 donne des statistiques comparatives sur le nombre de jours, d'heures, de rubans et de prises des cinq dernières sessions.

Les volumes reliés du hansard sont publiés dans les deux langues officielles. La clientèle des volumes du hansard se chiffre à 67 abonnés : parlementaires, ministères, bureaux des partis politiques, bibliothèques parlementaires, universitaires et publiques partout au Canada, médias et particuliers intéressés.

Durant l'année financière 2001-2002, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de la Chambre s'élèvent à 388.

Comités

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordée aux demandes

ponctuelles de transcription ou de renseignements.

En tout, pendant l'année financière 2001-2002, 36 réunions de comités permanents sont enregistrées : 17 du Comité des corporations de la Couronne, 1 du Comité des corporations de la Couronne et du Comité des comptes publics, 1 du Comité de l'ombudsman, 4 du Comité des projets de loi d'intérêt privé, 1 du Comité de la procédure et 12 du Comité des comptes publics. En tout, 19 réunions de comités spéciaux sont enregistrées : 16 du Comité de la gouvernance locale et de la collaboration régionale, 2 du Comité de l'assurance des voitures particulières et 1 du Comité d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil. Ces réunions de comité ont nécessité l'enregistrement, la transcription et la révision de 159 heures, soit 1 685 prises de cinq minutes.

Le tableau 4 donne le pourcentage des travaux liés aux comités par rapport à ceux liés à la Chambre.

Pendant l'année financière 2001-2002, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de comités se chiffrent à 115.

Activités spéciales

En mai 2001, le personnel du hansom a assuré le fonctionnement du système de son pendant le colloque législatif pour élèves, d'une durée de trois jours.

Le personnel du hansom a assuré le fonctionnement du système de son et d'enregistrement pendant la séance d'affaires de la 22^e Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, le 15 juin 2001. L'enregistrement, la transcription et la révision ont porté sur 5,50 heures, soit 72 prises de cinq minutes.

Cheryl Fulton a assisté à la conférence annuelle de l'Association canadienne des éditeurs des débats (Hansom), qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, en août 2001.

Personnel

Audrey Kitchen a pris sa retraite le 30 juin 2001, après 20 années de service à l'Assemblée législative et à la province du Nouveau-Brunswick.

Louise McKnight a pris sa retraite le 31 mars 2002, après presque 19 années de service à l'Assemblée législative et à la province du Nouveau-Brunswick.

**Tableau 1 :
Questions orales par caucus,
année financière 2001-2002**

Caucus	Questions	Minutes
Parti progressiste-conservateur		
Parti libéral	261	1 755
Nouveau Parti démocratique	44	145
TOTAL	305	1 900

**Tableau 2 :
Déclarations de ministres et de députés,
année financière 2001-2002**

Caucus	Ministres	Députés
Parti progressiste-conservateur	211	268
Parti libéral		249
Nouveau Parti démocratique		47
TOTAL	211	564

**Tableau 3 :
Statistiques comparatives sur les sessions**

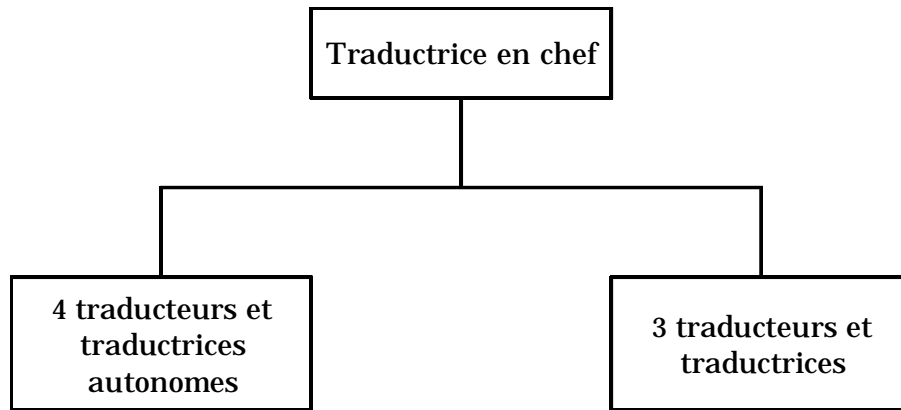
	1997-1998	1998-1999	1999+ 1999-2000	2000-2001	2001-2002
Jours	41	40	1 + 65	63	71
Heures	220	235	1 + 376	340	396
	1 437*	1 519*	7* + + 4 766#	4 199#	4 826#
* Rubans					
# Prises					

**Tableau 4 :
Prises enregistrées,
année financière 2001-2002**

	Prises de 5 minutes	% de la charge de travail
Chambre	4 732	74
Comités	1 685	26
TOTAL	6 408	100

Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



Mandat

En application de l'article 4 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, les « procès-verbaux et rapports de toutes séances de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités doivent être imprimés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard ») ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Faits saillants

- Au cours de l'année financière 2001-2002, plus de 2,1 millions de mots sont traduits, soit une légère baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. Le tableau 1 donne une ventilation.
- Pendant l'année, plus de 1 308 demandes de traduction sont traitées.
- Bien que le nombre de jours de séance soit moindre, soit 64 pendant l'année financière 2001-2002 contre 70 en 2000-2001, la traduction pour

la Chambre, à savoir le Feuilleton, les avis de motion et le Journal quotidien, a connu une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente.

- La traduction du hansard a diminué de 2 % seulement par rapport à l'année précédente.
- Un concours est lancé à la fin de l'été pour pourvoir à un poste devenu vacant, et une traductrice I est embauchée à l'automne.
- Marion Macfarlane, traductrice autonome, participe à la Slavonic International Translators Conference, en République tchèque, du 20 au 23 septembre 2001, et présente une communication intitulée Parliamentary Translation in a Bilingual Province.
- Au cours de l'année, Traduction des débats doit composer avec un grand roulement du personnel de soutien, ce qui nuit à la production globale du bureau.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à 48 % de la charge de travail. Environ 24 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais. Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à 5 % de la charge de travail et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent 23 % de la charge de travail, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à environ 16 % de la charge globale de travail.

Au cours des 64 jours de séance pendant l'année financière en question, 466 demandes de traduction sont traitées, totalisant 1 548 pages. Sont traduits, entre autres, le discours du trône, le discours du budget, ainsi que 408 déclarations et 56 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le discours moyen comporte 14 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 75 % de la charge de travail. Environ 90 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le plus gros client est le Bureau de l'opposition officielle, à raison de 66 % de la charge de travail. Le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de la députée néo-démocrate comptent pour 17 % chacun de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à plus de 2 % de la charge globale de travail pendant l'année financière 2001-2002.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à 5 % de la charge globale de travail en 2001-2002.

Tableau 1 :
Production de Traduction des débats,
année financière 2001-2002

(en milliers de mots)

CHAMBRE	
Avis de motion et Feuilleton	501
Journal	118
Hansard ¹	1 037
PARLEMENTAIRES	
Discours et déclarations	272
Correspondance et communiqués	70
COMITÉS	
	46
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
	107
TOTAL²	2 151

¹ Inclut un report de 1,04 million de mots (27 % du hansard de 1997-1998 et 40 % du hansard de 1998-1999 ainsi que les séances 03 et 30 de 2001-2002) de l'année financière antérieure.

² Exclut un report d'approximativement 6,3 millions de mots (60 % du hansard de 1998-1999, 100 % du hansard de 1999, 100 % du hansard de 1999-2000, 100 % du hansard de 2000-2001 et les séances 1 à 30 de 2001-2002) à l'année financière ultérieure.

Tableau 2 :
Statistiques comparatives
sur les sessions

	<i>1998-1999</i>	<i>1999</i>	<i>1999-2000</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2001-2002</i>
Jours	40	1	65	65	70
Mots*	1 586	5	2 489	2 100**	2 275 **
<p>* <i>En milliers.</i> ** <i>Chiffre estimatif.</i></p>					

Projet spécial

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

Contexte

Lors de sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres législatures canadiennes, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. La stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de maintenir le financement externe pour aider au rattrapage. En 2001-2002, pour la septième année de suite, une subvention d'impartition de traduction est obtenue au titre de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, conclue entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Assemblée législative remercie le ministère des Affaires

intergouvernementales et Patrimoine canadien de l'appui de ses efforts pour respecter l'objectif de rendre les documents disponibles en même temps dans les deux langues officielles, sans attente indue. La subvention a été maintenue au même niveau que l'année financière précédente.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. En 2000-2001, un montant de 100 000 \$ a été ajouté au budget de Traduction des débats. Le niveau de financement a été maintenu en 2001-2002. Une partie des fonds a été utilisée pour une secrétaire occasionnelle.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à l'élimination de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- En 2001-2002, la demande de traduction du hansard atteint environ 2,5 millions de mots, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année financière précédente.
- En 2001-2002, la production de traduction du hansard se chiffre à 1,0 million de mots, soit 2 % de moins qu'au cours de l'année financière précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production atteint 1,4 million de mots. Au cours des cinq dernières années financières, cet excédent de la demande par rapport à la production se situe en moyenne à 0,6 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- En 2001-2002, la traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 65 mois plus tôt que les volumes publiés.
- Au 31 mars 2002, la traduction des fascicules jusqu'à la séance 20 (le 29 janvier 1999) de la session de 1998-1999 est accessible sur le réseau.
- Les fascicules jusqu'à la séance 17 (le 26 janvier 1999) de la session de 1998-1999 sont accessibles en colonnes bilingues sur le réseau. Le tout peut être visualisé, imprimé et faire l'objet de recherche électronique.

Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- En 2001-2002, l'arriéré cumulatif de traduction du hansard subit une augmentation nette de 1,2 million de mots ou de 24 %, contre une

augmentation nette de 1,4 million de mots ou de 38 % au cours de l'année financière précédente.

- Malgré l'ajout de 64 jours de séance au cours de l'année financière, 31 fascicules ont été traduits. L'accroissement net de l'arriéré est donc de 33 fascicules, contre 42 fascicules au cours de l'année financière précédente.
- Au 31 mars 2002, la traduction du hansard accuse un retard de 38 mois (soit 175 jours de séance), contre 37 mois (soit 144 jours de séance) pendant l'année financière précédente.

Contrôle de la qualité

En novembre 2002, un *Guide de rédaction parlementaire* est mis au point pour la production du hansard. L'ouvrage de 100 pages énonce des normes en vue d'améliorer l'uniformité du style et de l'usage. Il s'inscrit dans la foulée des efforts continus d'améliorer l'efficacité et la qualité du travail. La consultation et le téléchargement du *Guide de rédaction parlementaire* et du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* peuvent se faire au site <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.htm>>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 8 traductrices et traducteurs parlementaires de Traduction des débats et 15 traductrices ou traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

Programme pour les parlementaires

Le programme pour les parlementaires vise à fournir un soutien législatif et administratif aux simples députés. Des bureaux meublés sont fournis aux simples députés dans le complexe législatif à Fredericton.

Un financement est assuré pour le personnel de soutien des parlementaires dans leurs bureaux à Fredericton. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions législatives et publiques des

parlementaires et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Le bureau compte un directeur général, un chef de bureau, un directeur des communications, une recherchiste principale, une recherchiste, deux secrétaires et une réceptionniste.

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau comprend une directrice générale, une gestionnaire de bureau, une directrice des communications, une agente des communications, un recherchiste principal, une recherchiste et deux secrétaires-réceptionnistes.

Bureau de la députée néo-démocrate

Le bureau compte un chef de cabinet et une adjointe à la recherche.

Publications

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991 = The Development of the New Brunswick Legislative Library. 1841-1991, 1991.

Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick = New Brunswick Legislative Library Handbook, 1999.

** Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, 1929-2001 = Index to the Private Acts of New Brunswick, 1929-2001.*

Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984 = Elections in New Brunswick: 1784-1984, 1984.

Liste sélective d'acquisitions = Selected Accessions. Trimestriel.

Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick : Catalogue annuel = New Brunswick Government Documents Annual Catalogue.

Table des matières des périodiques = Periodicals Contents. Mensuel.

Bureau du greffier

Activités législatives 2001 = Legislative Activities 2001.

Attribution des sièges, cinquième session, 54^e législature = Seating Arrangement, Fifth Session, 54th Legislature.

Cérémonies d'ouverture : Cinquième session de la 54^e législature du Nouveau-Brunswick : le mardi 19 novembre 2002 = Opening Ceremonies: Fifth Session: Fifty-Fourth Legislature: Province of New Brunswick: Tuesday, November 19, 2002.

** Feuilleton et Avis, 71 numéros du 20 novembre 2001 au 19 novembre 2002 ; 20 numéros du 19 novembre au 20 décembre 2002 = Order and Notice Paper, November 20, 2001-November 19, 2002, 71 issues; November 19, 2002-December 20, 2002, 20 issues.*

Guide d'orientation 1999 = Orientation Manual 1999.

Guide du personnel : Assemblée législative du Nouveau-Brunswick : 1998 = Employee Handbook: Legislative Assembly of New Brunswick: 1998.

Journal de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick = Journals: Legislative Assembly: Province of New Brunswick, quatrième session, 2001-2002, 71 fascicules non révisés ; cinquième session, 2002, 20 fascicules non révisés.

* *Projets de loi déposés pendant la quatrième session de la 54^e législature — état des travaux = Status of Legislation Introduced during the Fourth Session of the Fifty-fourth Legislature.*

* *Projets de loi déposés pendant la cinquième session de la 54^e législature — état des travaux = Status of Legislation Introduced during the Fifth Session of the Fifty-fourth Legislature.*

Le bureau du greffier sert de dépôt des documents papier suivants : rapports annuels, documents de travail, rapports de comités, projets de loi, motions et documents déposés en réponse à celles-ci, amendements et Journaux de la Chambre.

Hansard

Journal des débats (hansard). 1995-1996, première session de la 53^e législature, volume 9 ; 1999-2000, deuxième session de la 54^e législature, fascicules 47 à 65 ; 2000-2001, troisième session de la 54^e législature, fascicules 8 à 30 ; 2001-2002, quatrième session de la 54^e législature, fascicules 1 à 3.

Internet

Des milliers de documents électroniques peuvent être consultés sur le site Web de l'Assemblée législative, à l'adresse suivante : <http://www.gnb.ca/legis/>.

Le *Feuilleton et Avis* de chaque séance est accessible au public.

Les projets de loi, dans leur libellé de la première lecture, sont affichés peu après leur dépôt à la Chambre. L'état des projets de loi est diffusé en ligne.

Les fascicules du Journal non révisé de la Chambre sont affichés dès que Traduction des débats les fournit. Le discours du trône, la

réponse de l'opposition et divers documents budgétaires sont affichés.

Divers autres documents à caractère parlementaire peuvent être consultés sur le site Web : guide de rédaction, terminologie parlementaire, Règlement, pétitions, projets de loi d'intérêt privé et textes sur la tradition législative de la province.

Les étudiants et étudiantes qui s'intéressent à participer au programme des pages ou au programme des guides touristiques peuvent aussi se procurer des renseignements en ligne.

Les biographies des parlementaires ainsi que les listes des coordonnées des parlementaires et des membres du Conseil exécutif sont aussi consultables en ligne.

La diffusion Web en direct des délibérations de la Chambre, programme pilote, se poursuit tous les jours de séance.

Traduction des débats

Comeau, Georges. *Recueil de définitions législatives = Listing of Definitions in Legislation*, 1993- (sur disquette seulement).

LeBlanc, Valmond. *Guide de rédaction pour la traduction parlementaire = Parliamentary Stylebook*, 2001 (sur disquette seulement).

LeBlanc, Valmond. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux = Directory of New Brunswick and National Organizations*, 1990- (sur disquette seulement).

Sauvageau, Alain. *Formules pour la traduction parlementaire = Parliamentary Translation Forms*, 1995- (sur disquette seulement).

* Internet seulement.

Homages

Pat Crossman

Le 7 janvier 2003, la Chambre a consacré une minute de silence à la mémoire de la députée progressiste-conservatrice Pat Crossman, décédée le 30 décembre 2002. Le premier ministre Bernard Lord s'est adressé à la Chambre :

Monsieur le président, c'est avec le coeur gros que je prends la parole aujourd'hui au sujet du décès, au début de la semaine dernière, de notre amie et honorable collègue, la députée de Riverview, Pat Crossman. Le décès prématuré de cette chef de file infatigable a laissé à la Chambre et au coeur de ses nombreux amis de Riverview, du Grand Moncton et de l'ensemble du Nouveau-Brunswick un vide qui ne sera pas rempli facilement. [Traduction.]

On se souviendra certainement de Pat pour les nombreuses années qu'elle a consacrées à l'amélioration de l'éducation de nos jeunes. Pendant 24 ans, Pat a été conseillère scolaire pour Riverview au conseil du district scolaire. De 1987 à 1990, elle a été présidente provinciale de la New Brunswick School Trustees Association et, de 1994 à 1997, elle a été présidente nationale de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires.

En tant que députée, il était tout à fait naturel que l'expérience qu'elle avait dans le domaine de l'éducation au niveau du district et des questions pédagogiques la mène au rôle de présidente du Comité spécial de l'éducation, à l'Assemblée législative.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, le grand-père de Pat, Oscar Morehouse, était aussi un député conservateur. Il a été élu pour la première fois lors d'une élection complémentaire en 1911 pour représenter le comté de York et il a été député jusqu'à ce qu'il se retire de la politique en 1917. Eh bien, la petite-fille d'Oscar Morehouse a fièrement suivi la tradition familiale puisqu'elle est devenue députée à l'Assemblée législative en juin 1999. [Traduction.]

À la reprise de la session, le 7 janvier 2003, en signe de respect, le pupitre de M^{me} Crossman a été recouvert du drapeau du Nouveau-Brunswick. Plus tard, le premier ministre Lord a remis le drapeau à la famille de M^{me} Crossman. Le fauteuil de la députée a été retiré de la Chambre pour le reste de la session comme autre marque du respect que lui portaient ses collègues.

Sam Field

Le contrôleur du financement politique, Sam Field, est décédé le 23 octobre 2002. Le 19 novembre 2002, S.H. Marilyn Trenholme Counsell a souligné son décès :

Sam Field a occupé le poste de contrôleur du financement politique depuis que celui-ci a été créé en 1978. Il a apporté justice et équité au poste et il a établi la norme de supervision impartiale pour les règlements du financement politique de la province. [Traduction.]

M. Field a occupé le poste de contrôleur sous cinq différents gouvernements.

M. Field a reçu une formation de comptable agréé et il a travaillé dans le monde des affaires avant de se joindre à la Société d'aménagement régional. De 1970 jusqu'à sa retraite en 1994, il a occupé plusieurs postes chez Atlas Construction Maritimes Limited.

Il a aussi servi sa communauté par l'intermédiaire de divers organismes au fil des ans.

George Jenkins

Le 27 mars 2002, le député libéral de Shediac—Cap-Pelé, Bernard Richard, a signalé le décès de George Jenkins :

J'aimerais aussi offrir mes condoléances à la famille de l'ancien député George Jenkins, qui est décédé le 15 février à l'âge de 74 ans. M. Jenkins a été un leader communautaire actif en plus d'avoir eu une longue carrière en tant qu'enseignant, et, en 1991, il a été élu dans la circonscription de Saint-Jean-Est. Il a été député jusqu'en 1995. [Traduction.]

Robert Lenihan

Le 22 novembre 2002, le leader de l'opposition Shawn Graham a rendu hommage à Robert Lenihan qui est décédé le 20 novembre 2002, à l'âge de 73 ans :

M. Lenihan était membre du gouvernement de Louis Robichaud de 1967 à 1970, et il représentait la région de Moncton. Ses collègues se souviennent de lui comme d'un homme prosaïque avec un bon sens de l'humour. [Traduction.]

De plus, M. Lenihan était député à la fin de l'ère Robichaud, au moment où des réformes très importantes ont eu lieu dans la province, comme le programme Chances égales pour tous et les langues officielles. Dans la région du grand Moncton, les nouvelles réformes se faisaient ressentir. Encore une fois, c'était le leadership de M. Lenihan qui nous a permis d'avoir la province que nous avons aujourd'hui. [Traduction.]

Leo McNulty

Le 19 novembre 2002, S.H. Marilyn Trenholme Counsell a souligné le décès de Leo McNulty, survenu le 7 octobre 2002 :

Ex-sergent d'armes qui avait été en fonction à l'Assemblée législative pendant 25 ans, Leo Francis McNulty, s'est éteint cet automne. M. McNulty était un véritable ami de tous les parlementaires et a bien servi la Chambre et ses traditions. [Traduction.]

M. McNulty était ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale. Il a servi dans la 1^{re} division du West Nova Scotia Regiment au Royaume-Uni, en Sicile et en Italie entre 1941 et 1945, et lors des opérations dans le nord-ouest de l'Europe, dans la force d'occupation de l'Armée canadienne en Allemagne et dans les Troupes canadiennes du Pacifique.

M. McNulty a été employé de la province du Nouveau-Brunswick pendant 48 ans.

Roger Pichette

Le 22 novembre 2002, le député conservateur de Campbellton, Jean Dubé, a rendu hommage à Roger Pichette, décédé le 21 novembre 2002 :

Ce matin, j'aimerais offrir mes sincères condoléances à la famille de Roger Pichette, qui est décédé hier à Moncton. Député progressiste-conservateur, M. Pichette a été élu pour la première fois comme député de Restigouche lors des élections générales de 1952 et il a été réélu en 1956. Il est devenu ministre de l'Industrie et du Développement le 8 octobre 1952, dans le gouvernement de Hugh John Flemming. M. Pichette était originaire de Chandler, dans la région de Gaspé, mais fréquentait l'école de Campbellton.

Il a servi dans la Seconde Guerre mondiale et a atteint le rang de capitaine d'aviation avec l'ARC. Il a reçu la DFC. [Traduction.]

L'hon. George F.G. Stanley

Le 19 novembre 2002, S.H. Marilyn Trenholme Counsell a souligné le décès de l'hon. George F.G. Stanley :

Depuis la dernière séance de l'Assemblée législative, l'hon. George F.G. Stanley, lieutenant-gouverneur de la province de 1981 à 1987, est décédé en septembre. Historien érudit de renommée, M. Stanley était surtout connu pour sa contribution à la conception du drapeau national du Canada, l'unifolié. [Traduction.]

George Francis Gillman Stanley est né à Calgary, en Alberta, en 1907. Il a reçu un baccalauréat es arts de la University of Alberta et il a été récipiendaire de la bourse Rhodes pour fréquenter la Oxford University. Il a été professeur d'histoire à la Mount Allison University en 1936 et y est resté jusqu'en 1946 (il a été en congé pour services militaires entre 1940 et 1946).

En 1949, il a reçu la bourse de recherche Guggenheim et il a fait des recherches sur l'histoire des politiques du gouvernement du Canada concernant les affaires autochtones.

Il a été nommé chef du département d'histoire au Collège militaire royal de Kingston. Alors qu'il était au CMR, il a suggéré le premier dessin pour le drapeau du Canada qui a été déployé pour la première fois le 15 février 1965.

Il a publié un certain nombre de livres, incluant *The Birth of Western Canada*, *Canada's Soldiers*, *In the Face of Danger*, *New France : The Last Phase*, *Louis Riel*, *The Story of Canada's Flag*, *A Short History of the Canadian Constitution*, *Canada Invaded : 1775-1776*, *War of 1812 : Land Operations*, *Toil and Trouble*, *Battle in the Dark* et *The Role of the Lieutenant-Governor*, tous entre 1936 et 1992.

Il est retourné à Mount Allison en 1969 pour mettre sur pied le premier programme d'études canadiennes dans une université canadienne. Il a été membre de diverses organisations alors qu'il était à Mount Allison, jusqu'à sa retraite, après laquelle il a continué de faire de la recherche et d'écrire.

Après avoir terminé son mandat en tant que lieutenant-gouverneur, M. Stanley est retourné à Sackville. Il est décédé à Sackville, au Nouveau-Brunswick, le 13 septembre 2002.